

1.- Antarctique : Zone de discorde du XXI^e siècle ?

2.- Commandant (Air) DELCOURT

3.- 01 mars 2000

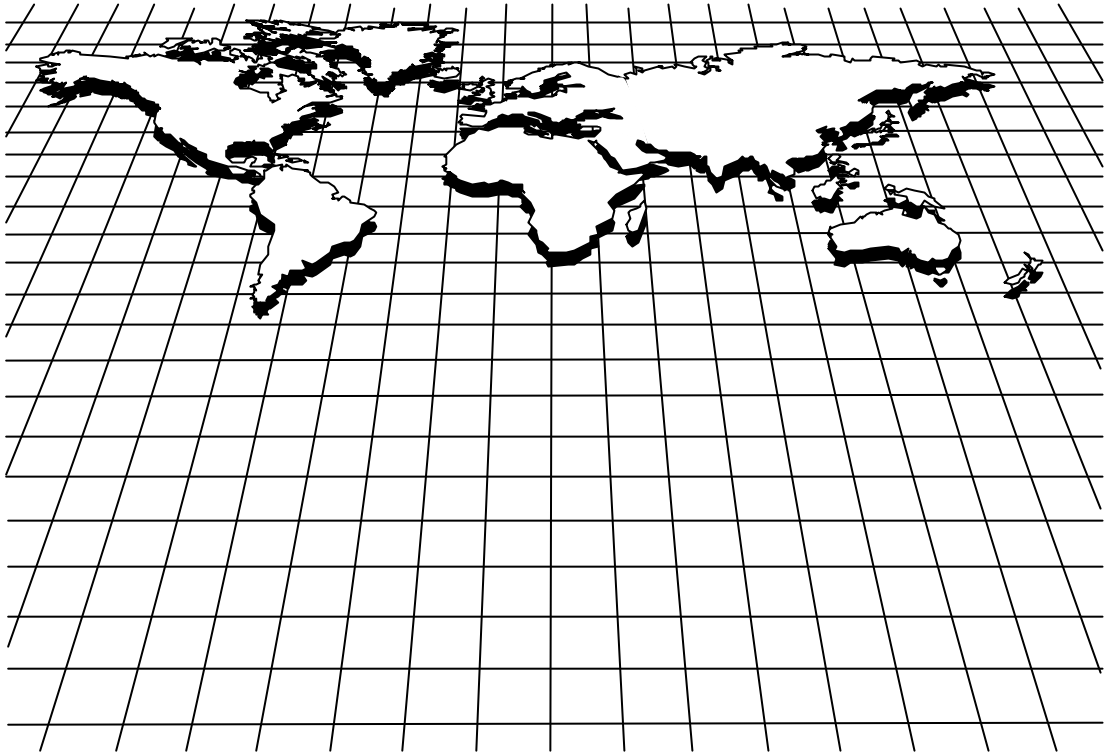
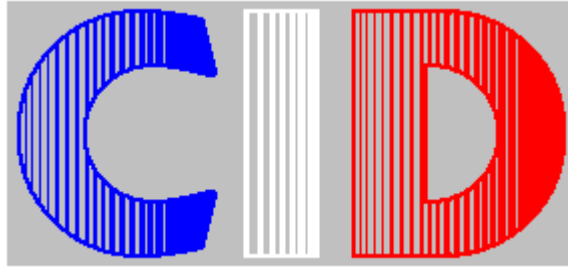
4.- Division B / Groupe 5

5.- Mémoire de géopolitique

6.- L'Antarctique est un continent dont le destin se trouve à la frontière entre intérêt et oubli. Cette terre, jeune par sa découverte et son exploration, souvent absente des cartes de géographie, alterne des périodes de forte activité et d'autres de sommeil. Quelles sont les raisons qui expliquent ce phénomène ? Quels sont les enjeux de la souveraineté sur une partie du sixième continent et les bénéfices potentiels à attendre de la zone ? N'y a-t-il pas un risque à voir la situation actuelle de statu quo pacifique dégénérer en une discorde entre nations ?

La première partie permet de donner les éléments d'analyse nécessaires en dégagant les facteurs de stabilité ou d'instabilité de la zone. Elle montre que rien de ce qui n'est couramment fait ou employé ailleurs ne peut s'appliquer dans cette région. La seconde partie montre que la situation actuelle d'entente et de coopération issue de traités imparfaits ne règle aucun problème de fond et pourrait se détériorer à long terme. En effet de réels enjeux existent et si actuellement ils semblent de second rang, qu'en sera-t-il dans un demi-siècle ?

7.- Géopolitique, Antarctique, Pôle, Traité, Washington, Wellington, Madrid, Environnement, Stations scientifiques.



ANTARCTIQUE :
ZONE DE DISCORDE
DU XXI° SIECLE ?

SOMMAIRE :

INTRODUCTION page 3

PREMIERE PARTIE : FACTEURS DE PAIX ET DE DISCORDE

1/ FACTEURS GEOGRAPHIQUES : Antarctique, zone des extrêmes.

- | | |
|--|--------|
| 1. Situation et description générale : | page 6 |
| 2. Géologie : | page 8 |
| 3. Climat : | page 8 |
| 4. Faune et végétation : | page 9 |

2/ FACTEURS HISTORIQUES : De la recherche d'un continent aux installations permanentes, histoire de la conquête.

- | | |
|--|---------|
| 1. L'ère de la recherche : | page 10 |
| 2. Le temps de la découverte, 1800-1840 : | page 11 |
| 3. Les premières expéditions scientifiques : | page 11 |
| 4. Conquête du pôle et reconnaissances aériennes : | page 12 |
| 5. L'époque de l'installation et des stations : | page 13 |

3/ FACTEURS JURIDIQUES : Règles de partage des régions polaires.

- | | |
|------------------------------|---------|
| 1. Principe des secteurs : | page 15 |
| 2. Occupation : | page 16 |
| 3. Attraction territoriale : | page 16 |
| 4. Les acteurs : | page 17 |

**DEUXIEME PARTIE :
STATU QUO D'AUJOURD'HUI, PAIX OU DISCORDE DE DEMAIN ?**

1/ QUERELLES ET REVENDICATIONS.

- | | |
|---|---------|
| 1. Colonialisme européen : | page 20 |
| 2. Pays de l'Océanie, Australie et Nouvelle-Zélande : | page 21 |
| 3. La contestation sud-américaine, Argentine et Chili : | page 21 |
| 4. Etats non-revendicateurs : | page 23 |

2/ LES TRAITES.

- | | |
|---|---------|
| 1. Origines du Traité sur l'Antarctique : | page 24 |
| 2. Le Traité de Washington : | page 25 |
| 3. La tentative de Wellington : | page 26 |
| 4. Le Protocole de Madrid : | page 27 |

3/ LES ENJEUX REELS.

- | | |
|---------------------------|---------|
| 1. Enjeux stratégiques : | page 29 |
| 2. Enjeux économiques : | page 31 |
| 3. Enjeux scientifiques : | page 36 |

CONCLUSION page 39

BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTATION page 40

ANNEXES :

- | | |
|---|---------|
| Annexe 1 : Quelques données sur l'Antarctique | page 41 |
| Annexe 2 : Signataires du Traité | page 42 |

CARTES :

- | | |
|---|---------|
| Carte détaillée de l'Antarctique : | page 4 |
| Carte de situation géographique générale de l'Antarctique : | page 7 |
| Carte des stations scientifiques : | page 14 |
| Carte des revendications : | page 19 |
| Carte des ressources minérales probables : | page 33 |

INTRODUCTION

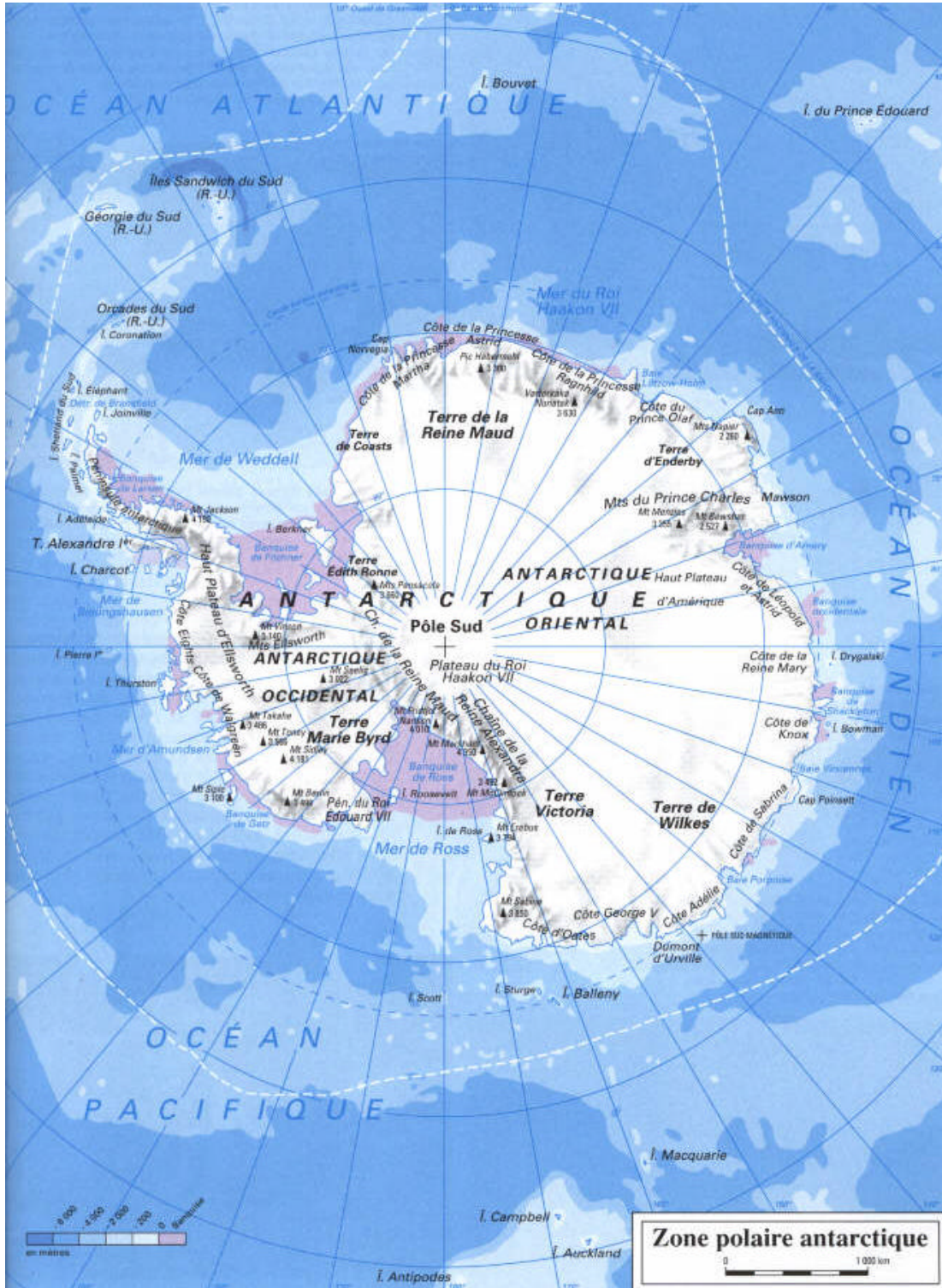
L'Antarctique est un continent dont le destin se trouve à la frontière entre intérêt et oubli. Récemment, la France qui possède une large tradition polaire, s'est vue confier la responsabilité de la construction d'une nouvelle station, Concordia, à 1000 kilomètres de la côte, en collaboration avec l'Italie et l'Union Européenne. Cette base, qui ne fonctionne pour l'instant que lors des campagnes estivales, deviendra dans quelques années permanente et sera un site de recherches scientifiques essentiel dans un proche avenir. On peut se demander pourquoi la France et l'Europe consentent un tel effort financier dans une région apparemment si déshéritée. En effet, ce continent loin des préoccupations politiques du moment fait au mieux partie dans la conscience commune, d'un besoin d'exotisme glacé.

Cette terre, jeune par sa découverte et son exploration, souvent absente des cartes de géographie ou, quand elle ne l'est pas, déformée par sa situation extrême, alterne des périodes de forte activité et d'autres de sommeil. Quelles sont les raisons qui expliquent ce phénomène ? Quels sont les enjeux de la souveraineté sur une partie du sixième continent et les bénéfices potentiels à attendre de la zone ? N'y a-t-il pas un risque à voir la situation actuelle de statu quo pacifique dégénérer en une discorde entre nations ?

En fait, la présence dans le système antarctique de presque tous les pays les plus peuplés et les plus influents du monde, en particulier des cinq membres du Conseil de Sécurité des Nations unies, lui confère une extrême complexité. A l'image de son climat, et contrairement aux apparences politiques tranquilles, rien n'est simple en Antarctique. Les décisions prises par consensus pour sauvegarder ce continent presque vierge ne peuvent masquer des points de vue parfois antagonistes. Parmi les sujets sensibles, figurent les problèmes d'un territoire et d'un parc naturel confrontés aux notions de ressources ou aux activités liées à la présence de l'homme, tourisme, recherche....

Il s'agira donc dans une première partie de donner les éléments d'analyse nécessaires, en dégagant les facteurs de stabilité ou d'instabilité de la zone et de démontrer que rien de ce qui est couramment fait ou employé ailleurs ne peut s'appliquer dans cette région. La seconde partie vise à prouver que la situation actuelle d'entente et de coopération issue de traités imparfaits ne règle aucun problème de fond et pourrait se détériorer à long terme. En effet, de réels enjeux existent et si actuellement ils semblent de second rang, qu'en sera-t-il dans un demi-siècle ?

CARTE DETAILLÉE DE L'ANTARCTIQUE :



PREMIERE PARTIE :

FACTEURS DE PAIX

ET

DE DISCORDE

1/ FACTEURS GEOGRAPHIQUES : ANTARCTIQUE, ZONE DES EXTREMES.

La situation excentrée et l'éloignement de l'Antarctique expliquent sa découverte tardive. Ce continent a été protégé des appétits impérialistes par une géographie « à part ». En y regardant de plus près, on constate que cette terre perdue est le monde de l'extrême. Située en plein cœur de l'océan Atlantique ou de l'océan Pacifique, elle aurait pu connaître une colonisation, un peuplement et un développement comparables à l'Amérique du Nord ou à l'Australie. Son environnement en fait un habitat hostile pour les plantes, les animaux, et donc par voie de conséquence pour l'homme.

1/ SITUATION ET DESCRIPTION GENERALE :

Les planisphères n'ont pas l'habitude de nous présenter l'Antarctique en entier. C'est pourquoi, nous en avons une connaissance souvent imparfaite, aussi bien d'un point de vue situation que de contour général. Aussi, est-il important de s'attarder un peu sur une carte centrée sur le pôle sud et sur son environnement géographique. Son observation montre clairement que le terme qui caractérise le mieux la situation de l'Antarctique est l'éloignement, 1000 kilomètres le séparent de l'extrême sud de l'Amérique, 2500 kilomètres de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande et environ 3600 kilomètres de l'Afrique du Sud.

D'autre part, on constate que ce continent est de forme globalement circulaire avec à l'est un doigt s'étirant vers l'Amérique du Sud. Le littoral est peu découpé, à l'exception de deux larges baies qui se font face, la mer de Weddell au nord et la mer de Ross au sud. Sa superficie en fait une surface vaste : plus de 13 millions de km², soit un peu plus de la surface de l'Europe et presque deux fois celle de l'Australie. De plus, pendant l'hiver, la glace d'eau salée qui recouvre la mer environnante porte sa superficie à 20 millions de km². Ses véritables frontières ne sont donc pas ses côtes, mais une zone dans la partie australe de l'Atlantique, de l'océan Indien et de l'océan Pacifique entre les latitudes 48° et 60° sud, appelée convergence antarctique qui marque une différence physique entre les eaux. Pour cette raison, les eaux périphériques sont appelées océan Antarctique ou océan Austral.

Dernière caractéristique, le continent est recouvert d'une épaisse couche de glace et de neige. Celles-ci sont très pures en l'absence de toute pollution industrielle, et représentent 90% de la glace terrestre soit plus de 80% de l'eau douce du globe. Cette réserve de 30 millions de km³ est à elle seule une prodigieuse richesse. L'épaisseur de cette glace est en moyenne de 2400 mètres pour atteindre plus de 4700 mètres en Terre Adélie. Cela fait du continent antarctique le continent le plus élevé avec 2300 mètres en moyenne. Le mont Vinson, à l'ouest du continent, culmine à 5140 mètres. Même la fosse subglaciale de Bentley, 2500 mètres sous le niveau de la mer, recouverte de 3000 mètres de glace, possède une élévation importante. Les grandes plates-formes de glace dont les deux plus importantes sont sur les mers de Ross et de Weddell sont appelées « ice shelves » ou parfois banquise. Leur surface respective est comparable à celle de la France.

CARTE DE SITUATION GEOGRAPHIQUE
GENERALE DE L'ANTARCTIQUE :



2/ GEOLOGIE :

L'Antarctique est issu d'un ancien « super-continent » de l'hémisphère Sud, le Gondwana, dont le fractionnement aurait commencé il y a 175 millions d'années environ, et qui a donné également naissance à l'Australie, l'Inde, l'Afrique, Madagascar et à l'Amérique du Sud. Il est constituée de deux parties qui se distinguent morphologiquement et géologiquement.

- L'Antarctique de l'Est est un immense plateau, une masse continentale continue, probablement un bouclier précambrien, généralement situé au-dessus du niveau de la mer.

- L'Antarctique de l'Ouest est une plate-forme continentale immergée, un ensemble d'archipels d'îles soudés entre eux par la glace. Cette partie apparaît comme une extension des Andes de l'Amérique du Sud. Sans glace, les zones à côte positive seraient essentiellement réduites à la péninsule antarctique.

- La chaîne Transantarctique, dont plusieurs sommets culminent à plus de 4000 mètres sépare ces deux entités dissemblables.

En résumé, sans glace, l'Ouest serait une série d'îles et l'Est un continent montagneux avec quelques lacs profonds. L'ensemble est recouvert d'un immense glacier de plateau : l'inlandsis antarctique. Les rares parties de roche à nu ne représentent que 2% de la surface totale.

3/ CLIMAT :

Le climat très original de l'Antarctique, appelé aussi climat inlandsien, est celui d'un immense désert froid. A titre de comparaison, le Sahara qui est cité comme le plus grand désert du monde « ne couvre que » 8 à 10 millions de km². L'Antarctique est le continent le plus venteux, le plus froid et ce qui est moins connu, le plus sec de la planète. Ces trois caractères essentiels peuvent être résumés ainsi :

- Les masses d'air sont au sol et engendrent des vents violents. Refroidi à sa base, l'air atmosphérique se tasse au voisinage du sol engendrant des vents dits catabatiques qui dévalent des versants intérieurs des reliefs vers les côtes. Un record a été enregistré en juillet 1972 à la base française de Dumont d'Urville avec 327 kilomètres par heure.

- Les températures sont toujours très basses, même en été. La durée d'ensoleillement est élevée mais l'incidence faible des rayons solaires combinée à un fort pouvoir réfléchissant de la glace ne permettent pas un réchauffement important. D'autre part, l'altitude élevée accentue le phénomène. Par rapport à une latitude équivalente en Arctique, les différences sont de -15°C. La température la plus basse a été enregistrée en 1983 à la station russe de Vostok : près de -90°C.

- Les précipitations sont peu abondantes, ce qui fait paradoxalement de l'Antarctique le continent le plus sec du monde avec une humidité reçue comparable aux précipitations des déserts les plus chauds : moins de 50 mm d'eau par an au cœur du plateau. Sur les côtes, elles peuvent atteindre 350 mm voire 500 mm sur la péninsule. Ces pluies se font principalement sous forme neigeuse.

Les conditions de vie sont donc extrêmement dures et les vents associés au froid intense, sont fatals à l'homme. Il faut d'autre part signaler les conditions spéciales qui régissent le découpage entre le jour et la nuit dans les régions polaires, sans oublier la nébulosité souvent faible par brouillard sur le littoral, ce qui complique davantage le soutien des résidents.

4/ FAUNE ET VEGETATION :

Le climat extrême et la vaste coupole de glace entravent sérieusement le développement de la vie sur le continent. En contrepartie, la mer environnante qui connaît des températures moins basses est un milieu bien plus favorable.

La faune terrestre est très pauvre : aucun vertébré sur l'ensemble du continent et quelques rares invertébrés sur la péninsule. En revanche, l'océan est riche en animaux marins des plus petits aux plus gros, représentant un éventail complet de la chaîne alimentaire. En bas de cette chaîne, on trouve ainsi du plancton en forte proportion : deux fois plus que dans les mers tropicales. Le krill se trouve en grande quantité en Antarctique. Le krill est une espèce de petite crevette dont la biomasse est la plus importante sur terre. On y rencontre des animaux invertébrés et des poissons en grand nombre. Parmi les animaux les plus gros, citons les phoques et les baleines qui ont subi une chasse importante et par voie de conséquence, une forte réduction de leurs populations. Enfin une douzaine d'espèces d'oiseaux dont le manchot empereur se côtoient sur le littoral et ne s'aventurent jamais très loin à l'intérieur des terres. Ils tirent leur alimentation de la mer.

La végétation est très pauvre. Quelques plantes survivent et se concentrent essentiellement dans les régions non recouvertes de glace. Il n'y a pas d'arbres et c'est donc sous forme de lichens, de mousses et d'algues que la végétation se développe. Seule la péninsule antarctique possède deux espèces de plantes à fleurs.

* * *

Cette étude sommaire de la géographie nous amène aux conclusions suivantes :

- Le développement économique, au sens courant du développement humain, est improbable et relève encore de la science fiction au même titre que la colonisation de la Lune ou de la planète Mars.
- Les eaux entourant l'Antarctique sont riches et exploitables.
- L'exploitation des ressources du plateau continental qui est actuellement techniquement peu rentable, sera sans doute tout à fait possible et envisageable d'ici quelques dizaines d'années.

Le facteur géographique est donc pour l'Antarctique un facteur de stabilité. Moins un espace est aisé à conquérir, moins il suscite l'intérêt, moins il prédispose aux conflits. Seul le contrôle sur le détroit de Drake qu'offre la péninsule antarctique possède un intérêt stratégique immédiat.

2/ FACTEURS HISTORIQUES : DE LA RECHERCHE D'UN CONTINENT AUX INSTALLATIONS PERMANENTES, HISTOIRE DE LA CONQUETE.

L'histoire de l'Antarctique est récente et discontinuée. Elle est marquée par une succession de vastes entreprises, de périodes de grosses activités entrecoupées de longues périodes d'oubli. Pourtant, ce continent n'a laissé personne indifférent et les grandes nations s'y sont toutes intéressées. Les raisons en sont diverses : économiques, territoriales et scientifiques. L'attrait de l'inconnu et de l'aventure a été également un facteur important. Il faut voir dans cet intérêt fort, quoique inconstant, la preuve d'un potentiel et d'un charme indiscutable. Il est incontestable que l'Antarctique a su se protéger des intrusions et décourager les plus entreprenants. Pourtant son histoire est la marque d'une guerre pacifique entre les Etats où chacun a essayé de prendre des options en signalant clairement sa présence dans le « système antarctique ».

1/ L'ERE DE LA RECHERCHE :

Les Grecs de l'antiquité sont les premiers à émettre l'hypothèse d'une vaste terre au sud pour contrebalancer les masses continentales du nord. Il faut attendre pourtant l'époque des circumnavigations pour que cette théorie soit reformulée. C'est au cours de son tour du monde en 1520, que le navigateur portugais Ferdinand de Magellan, pense avoir aperçu une terre au sud en doublant la Terre de Feu. Puis, l'Antarctique tombe dans l'oubli et ce n'est qu'au XVIII^e siècle qu'il est à nouveau l'objet de curiosité avec les premières expéditions officielles de recherche de la terre australe. Ce sont celles des Français Bouvet de Lozier et de Kerguelen-Trémarec qui respectivement en 1739 et 1772 trouvent chacun, les îles qui depuis portent leurs noms. Ce sont les expéditions anglaises de James Cook de 1768-1769 et 1772-1775 qui découvre les îles Sandwich du Sud. En 1773, il est le premier explorateur à passer le cercle polaire antarctique et établit en 1774 un nouveau record en franchissant la latitude 71°15 sud sans pouvoir toutefois s'approcher des terres. Malgré certains indices prouvant l'existence d'un continent plus au sud, les espérances de ces explorateurs en un continent peuplé et luxuriant furent déçues. Par la suite, c'est donc par l'intermédiaire des chasseurs de phoques et de baleines qui s'aventurent dans les eaux australes à la recherche des littoraux, où s'assemblent ces animaux, que vont se faire les découvertes.

2/ LE TEMPS DE LA DECOUVERTE, 1800-1840 :

Des chasseurs de phoques et de baleines de toutes nations vont par leur activité lucrative dans l'Antarctique accroître la connaissance du continent. Mais les observations ainsi faites, sont souvent tenues secrètes à l'époque, pour des raisons économiques et commerciales. Parmi les faits les plus remarquables :

- En 1819, le Britannique William Smith annonce la découverte des îles Shetland du Sud.
- En janvier 1820, son compatriote Edward Bransfield débarque sur une terre qui est peut-être l'extrémité de la péninsule antarctique.
- En novembre 1820, l'Américain Nathaniel Palmer annonce avoir aperçu la péninsule.
- En 1821, le Russe Fabian Gottlieb von Bellingshausen aborde les îles Pierre 1° et Alexandre 1°. Quant au Britannique Powell et à l'Américain Palmer, ils découvrent les îles Orcades du Sud.
- En 1823, le chasseur de baleines britannique Weddell, pénètre dans la mer qui porte son nom et établit un nouveau record par 74°15 de latitude sud.

C'est alors que l'intérêt scientifique commence à prendre le pas sur les préoccupations économiques et territoriales, en particulier au sujet d'études spécifiques comme celle du magnétisme.

3/ LES PREMIERES EXPEDITIONS SCIENTIFIQUES :

Trois expéditions scientifiques totalisant neuf navires vont en 1840 et 1841 établir clairement que les glaces observées forment un continent :

- La française sous le commandement de Jules Dumont d'Urville en Antarctique de l'Est qui découvre la Terre Louis-Philippe, la Terre Adélie et l'île Joinville.
- L'américaine sous la direction de Charles Wilkes qui est la plus puissante mais également la moins efficace. Ses découvertes font l'objet de controverses.
- La britannique sous les ordres de James Ross qui découvre la mer du même nom, la terre qui la borde qu'il nomme Victoria et baptise du nom de ses navires les deux volcans Erebus et Terror.

Cette connaissance approfondie du sixième continent va être suivie d'une période d'un demi-siècle pendant laquelle il aura perdu une part d'intérêt et de rêve. Il faut attendre la fin du XIX° siècle, pour qu'apparaisse le temps de nouvelles explorations et des grandes expéditions scientifiques.

4/ CONQUETE DU POLE ET RECONNAISSANCES AERIENNES :

Les techniques ayant évolué, après cette interruption de plus de cinquante ans, va commencer une période d'explorations. Elle va accroître la connaissance du continent antarctique dont les contours ont été fixés par les expéditions du milieu du XIX^e siècle. Certaines de ces explorations seront l'œuvre de réels aventuriers et tourneront parfois au drame :

- En 1898, le Belge Adrien de Gerlache se laisse prendre dans les glaces et effectue le premier hivernage.
- En 1899, Carsten Borchgrevink et son équipage accostent en Antarctique à cap Adare. Ils passent le premier hivernage à terre. Les techniques utilisées en Sibérie et au Groenland, comme l'utilisation de chiens et de traîneaux sont reprises.
- Sur proposition de l'Allemagne, est acceptée l'idée d'une campagne internationale. La France est représentée par Jean Charcot, le Royaume-Uni par James Scott et Ernest Shackleton, l'Allemagne par Drygalski et Filchner, la Norvège par Norenkjold, Larsen puis Amundsen. Ensuite, le Japon avec Chohu-Shirase et l'Australie avec Mawson participent à l'exploration.
- Ernest Shackleton est le premier à tenter de rallier le pôle sud en 1907/1909. Il échoue à environ 150 kilomètres du but, faute d'avoir prévu des dépôts d'approvisionnement suffisants.
- Le 14 décembre 1911, après 57 jours de voyage, Roald Amundsen plante le drapeau norvégien au pôle sud. Son expédition est un modèle d'organisation par l'utilisation de traîneaux tirés par des chiens et après avoir disposé sur son parcours des dépôts de vivres en nombre important.
- Quelques semaines plus tard, Scott et quatre de ses compagnons rallient également le pôle. Multipliant les maladresses, en particulier en tractant en fin de parcours leurs traîneaux sans aide animale, ils meurent d'épuisement sur le chemin du retour.
- En 1928, l'Australien Hubert Wilkins effectue le premier vol au-dessus de l'Antarctique.
- En 1929, l'Américain Richard Byrd survole pour la première fois le pôle sud.
- Entre 1929 et 1934, des reconnaissances aériennes des Norvégiens Lars Christensen et Gunnestad ont permis la découverte de nouvelles terres : Terres de la reine Maud, de la princesse royale Martha, de la princesse Ragnhild, du roi Léopold et de la reine Astrid.

Au lendemain de la 1^o guerre mondiale, l'utilisation de l'avion a bouleversé les conditions de vie et de travail sur ce continent. On constate également à cette époque un intérêt croissant de la part des scientifiques de toutes les nationalités : américains, latino-américains, européens, australiens et néo-zélandais.

5/ L'EPOQUE DE L'INSTALLATION ET DES STATIONS :

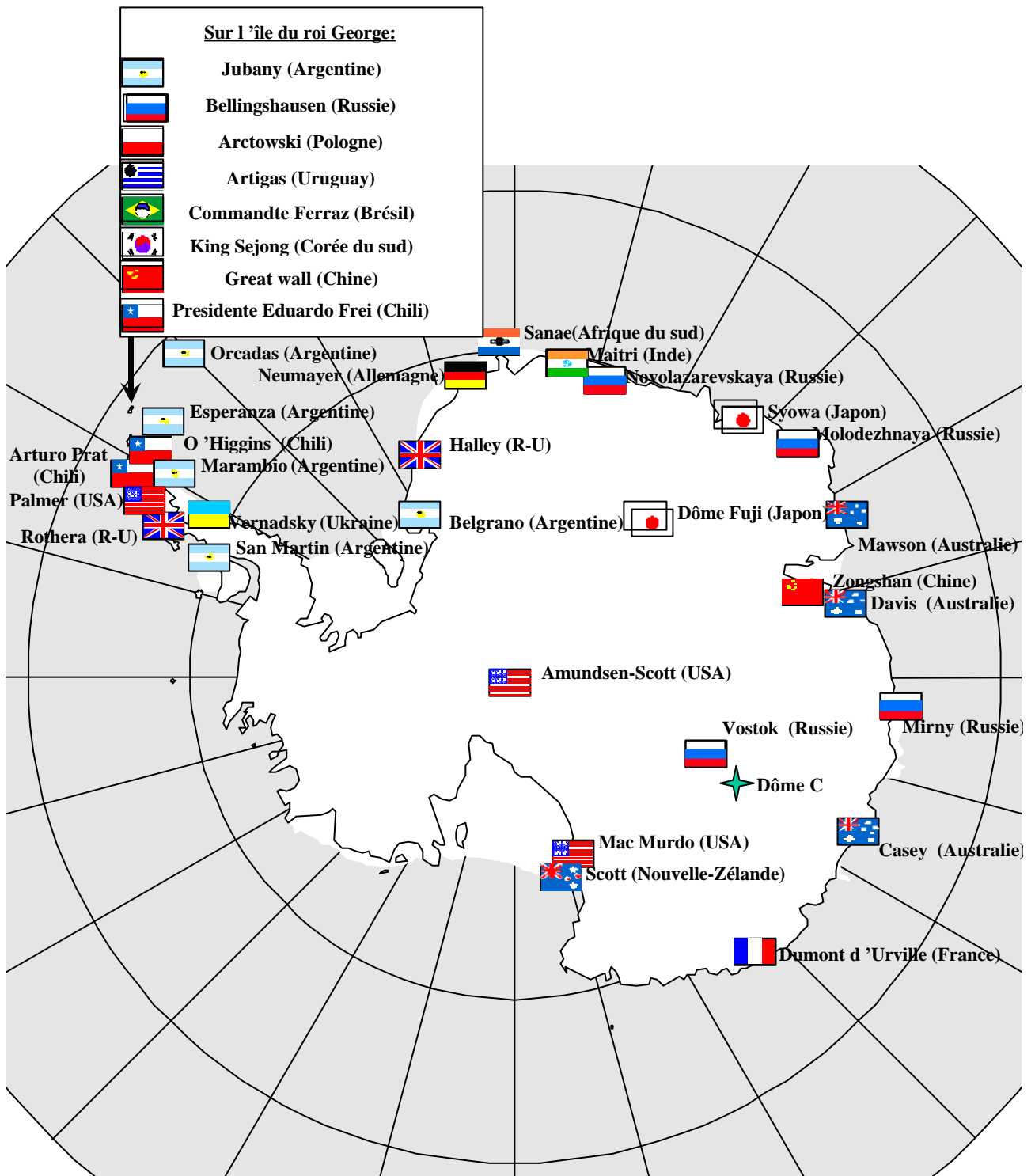
La deuxième guerre mondiale va donner une valeur stratégique au continent antarctique. Le contrôle du détroit de Drake va être l'enjeu de conflits. Les sous-marins allemands vont opérer dans l'Antarctique et donner une dimension nouvelle aux conflits de souveraineté.

Les Etats concernés vont s'intéresser de près à l'avenir de ce continent au lendemain de cette guerre. A titre d'exemple, les Etats-Unis vont organiser en 1947 une expédition monumentale baptisée « High jump » comprenant 4000 personnes, 13 bateaux et 23 avions. De larges pans du littoral vont ainsi être photographiés. L'âge héroïque des expéditions individuelles est alors bien mort, et l'exploration est désormais financée par de puissantes entreprises nationales ou gouvernementales qui vont installer sur toute la surface du continent des stations dont certaines permanentes.

Par la suite, sous l'impulsion donnée par l'Année Géophysique Internationale en 1957 (voir 2° partie 2.1), la « colonisation » va s'accroître pour des raisons essentiellement scientifiques. Parfois, cette installation scientifique va masquer la volonté politique des nations de se « placer » en bonne position sur le continent. Ainsi en 1978, une femme argentine enceinte va être spécialement déposée sur la base d'Esperanza, pour mettre au monde un enfant sur la péninsule antarctique avec la nationalité argentine. Depuis plusieurs enfants y sont nés et les militaires argentins sont autorisés à amener leur famille dans les stations antarctiques. Actuellement, une quarantaine de stations de toutes nationalités sont en service au-delà du 60° de latitude sud dont presque la moitié sont situées au voisinage de la péninsule antarctique et huit pour la seule petite île du Roi George! Les problèmes de souveraineté que nous verrons par la suite et l'accès plus aisé de cette partie du continent, sont principalement responsables de cette situation déséquilibrée. D'autres bases placées en zone « subantarctique » viennent compléter le maillage de cette zone australe. L'Afrique du Sud entretient les deux stations des îles Marion et Gough, l'Australie celle de l'île Macquarie et le Royaume-Uni celle de l'île Bird. Enfin, la France maintient trois stations sur les îles Kerguelen, Amsterdam et Crozet.

* * *

L'histoire antarctique démontre deux choses. La première est qu'un nombre important de nations s'impliquent dans cette région. La seconde, c'est qu'aussi simple qu'elle puisse paraître, elle comporte quelques zones d'ombre. Il n'est pas toujours évident de savoir qui a découvert quoi. Ce second point marque les prémices des problèmes de souveraineté.



**LES STATIONS SCIENTIFIQUES PERMANENTES
ANTARCTIQUES AU SUD DU 60° (hiver 1998)**

★ Dôme C (future station permanente Concordia)

3/ FACTEURS JURIDIQUES :

REGLES DE PARTAGE DES REGIONS POLAIRES.

L'absence de population et d'ethnie locale, la difficulté matérielle d'installation de colonies de peuplement posent une question primordiale : au nom de quelle loi, de quelle réglementation, de quelle légitimité peut-on revendiquer une partie du territoire antarctique ? Le sixième continent a été l'enjeu d'affrontements entre des légitimités divergentes ou contradictoires. On ne peut en effet concevoir qu'un espace où s'exercent des activités humaines ne soit pas soumis à un régime de droit. Mais aucune solution juridique préexistante ne peut apaiser les litiges et permettre un partage naturel du continent s'appuyant sur des fleuves ou des lignes de crête qui n'existent pas. L'Antarctique, encore une fois, défie les règles couramment admises. La raison en est essentiellement géographique mais aussi due à la difficulté pour la communauté internationale à fixer une juridiction commune et aux nations à signer des traités ou des arbitrages multilatéraux. De nombreux Etats ont invoqué les critères les plus divers pour faire valoir le bien-fondé de leur revendication : envoi d'expéditions scientifiques, installation de structures des plus simples aux plus évoluées (de la cabane à l'abri scientifique en passant par le bureau de poste avec émission de timbres et affranchissement postal). Tout en Antarctique est plus complexe à l'image de cette notion de reconnaissance tacite selon laquelle une revendication territoriale est admise par tous en l'absence de réaction de la part des autres Etats.

Cependant, trois principes servent de canevas aux diverses revendications territoriales mais aucun n'est directement applicable ni reconnu par l'ensemble des nations.

1/ PRINCIPE DES SECTEURS :

Le problème s'est posé à la fin du XIX^e siècle au sujet des limites de souveraineté sur l'océan Arctique. Un débat avait été ouvert et avait abouti à l'établissement du « système des secteurs » qui admet que seuls les pays dont le territoire jouxte le cercle polaire peuvent être considérés comme contigus aux régions arctiques. Cette règle permet aux nations concernées de revendiquer un secteur de souveraineté jusqu'au pôle entre deux méridiens frontaliers. L'application des deux principes de contiguïté territoriale et de méridiens frontaliers est impossible à appliquer au continent antarctique car aucun pays revendicateur ne s'étend jusqu'au cercle polaire.

Ce qui signifie donc que si la base retenue était le cercle polaire, tout le monde serait exclu. Si maintenant, la base retenue était le 50^e degré de latitude sud, deux pays, l'Argentine et Chili pourraient prétendre à quelque chose. Si enfin, l'équateur sert de référence, des pays qui ne revendiquent pas nécessairement entrent en lice : Uruguay, Brésil, Afrique du Sud, Namibie, Mozambique, Angola, Tanzanie, Zaïre, Madagascar, Indonésie, Australie. En revanche, tous les Etats de l'hémisphère Nord européens ou américains seraient alors exclus de fait.

2/ OCCUPATION :

Trois actes traduisent ce principe : la découverte, l'occupation et la notification.

La découverte par un ressortissant est le facteur initial couramment reconnu de souveraineté.

L'occupation effective doit ensuite venir confirmer la découverte. Cette volonté d'acquisition se manifeste par des actes de juridiction et l'exercice d'activités étatiques : délimitation des territoires revendiqués, promulgation de lois, concessions territoriales, foncières, industrielles, autorisations portuaires ou aériennes, expéditions scientifiques ou opérations de sauvetage. En Antarctique, l'occupation est rendue difficile par la difficulté d'accéder au continent, ce qui interdit le déploiement habituel de l'autorité de l'Etat dans ses aspects classiques. Intervient alors la notion d'occupation restreinte justifiée pour certains territoires peu fréquentés. La cour internationale de justice de la Haye a par exemple décidé en 1931, que l'île de Clipperton soit rattachée à la Polynésie française au détriment du Mexique et en 1933 que le Groenland oriental soit sous contrôle du Danemark au préjudice de la Norvège.

Une fois l'occupation effective, il faut la notifier, c'est à dire l'annoncer par les moyens diplomatiques et médiatiques. Ce processus découverte, occupation, notification est une phase à durée hautement variable dont l'échelle de temps est à l'image de l'Antarctique : démesurée. Par exemple dans le cas français, 110 ans se sont écoulés entre la découverte de Dumont d'Urville et le débarquement des expéditions polaires françaises à bord de l'avis polaire « Commandant Charcot » armé par la marine nationale.

3/ ATTRACTION TERRITORIALE :

Faute de découverte, un autre critère est parfois retenu par certains Etats pour revendiquer la souveraineté d'un territoire : celui de l'« attraction ». L'attraction territoriale est la notion selon laquelle un territoire appartient « naturellement » à un Etat adjacent. Celui-ci, par simple proximité et similitude géographique, se voit attribuer des droits de possession. Aucune considération telle que nationalité de l'explorateur, notification de rattachement, occupation, n'est alors prise en considération et ne peut altérer cette doctrine. Cette thèse a aidé à soutenir la politique tsariste puis soviétique en Arctique. Cette vision des choses ne peut cependant pas véritablement s'appliquer à l'Antarctique à cause de l'éloignement géographique et donc de l'absence d'Etat adjacent. Seule la péninsule antarctique, nettement détachée du continent et proche de l'Amérique du Sud pourrait y satisfaire.

4/ LES ACTEURS :

Si nous considérons la règle de l'attraction, l'Argentine et le Chili possèderaient des droits sur la péninsule antarctique. Malgré le voisinage de leurs territoires nationaux, ces deux pays n'ont jamais fait acte de découverte mais appuient leur souveraineté sur des bases historiques en addition du principe de proximité. Le Chili et l'Argentine qui se sont mutuellement reconnus sur la péninsule des droits « inaliénables et exclusifs » et pourtant contradictoires, s'étaient également entendus entre eux pour bouter dehors la Grande-Bretagne.

La règle de la découverte sert quant à elle de fondement à la revendication de cinq pays : France, Grande-Bretagne, Norvège, Nouvelle-Zélande, Australie.

Que la base de revendication soit la découverte ou l'attraction, il est remarquable de constater qu'en l'absence de réelles barrières naturelles, le découpage territorial souhaité par sept nations, s'accommode de la règle des secteurs. Ce découpage est imparfait pour deux raisons :

- Trois pays font chevaucher leurs revendications sur la péninsule : Chili, Argentine et Grande-Bretagne.
- Une vaste zone entre les 90° et 150° méridiens de longitude ouest n'est revendiquée par personne.

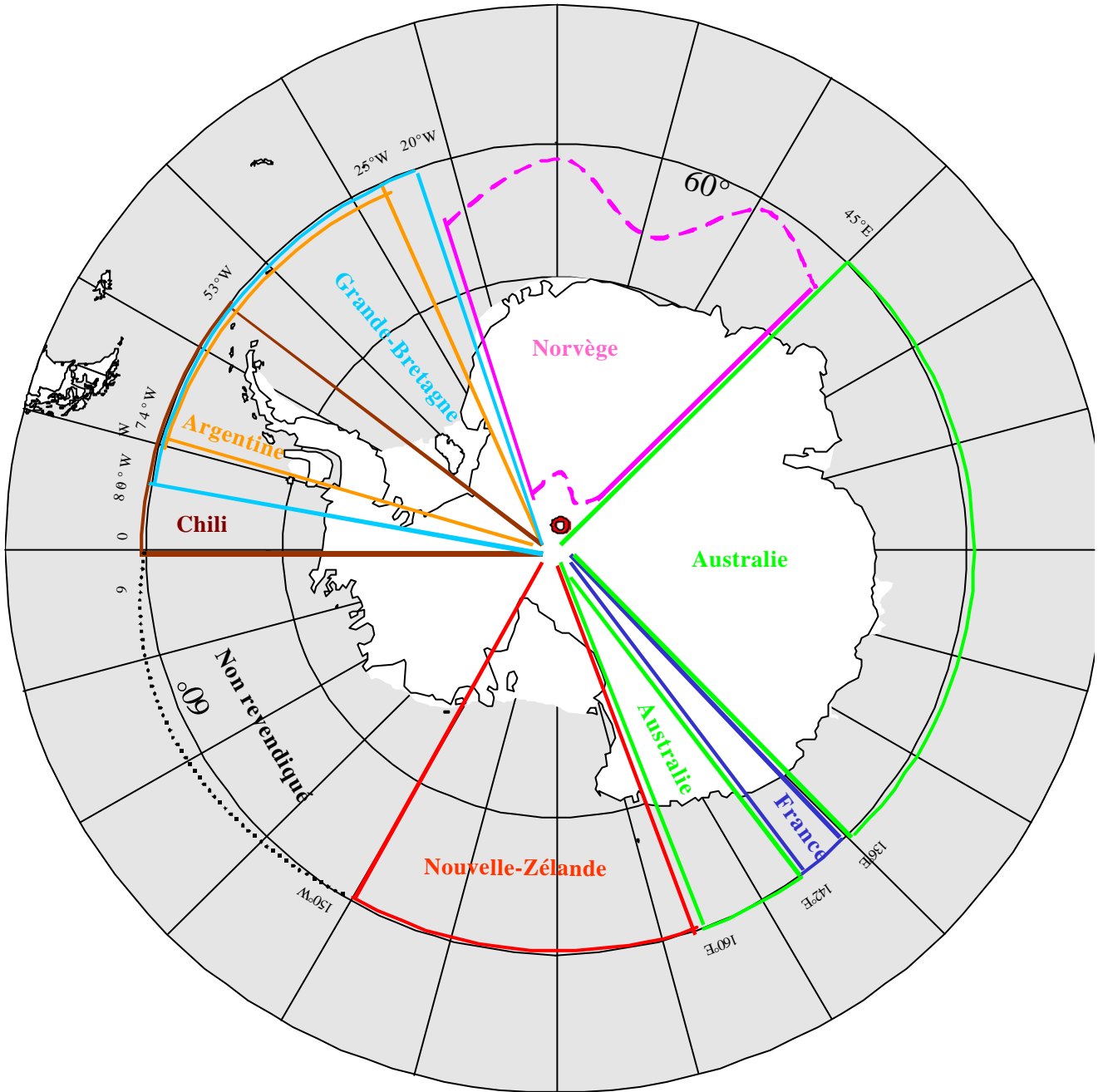
Ce dernier point nous amène à constater que les Etats-Unis et l'URSS, malgré leur poids international et malgré les expéditions de Palmer et de Bellingshausen n'ont formulé aucune déclaration officielle de souveraineté.

* * *

La géographie antarctique possède visiblement un rôle modérateur et protecteur : son caractère inhumain n'encourage pas à la colonisation. Son histoire porte en elle les problèmes que les règles juridiques couramment admises ne peuvent régler. Rien en Antarctique n'est simple, ni la vie entravée par des conditions extrêmes, ni le droit faute de précédent comparable. Mais comme il est une vérité devenue évidence, il n'existe plus dans le monde de région qui ne soit intéressante sur les plans politique, économique, scientifique et stratégique.

DEUXIEME PARTIE :
STATU QUO D'AUJOURD'HUI
PAIX OU DISCORDE
DE DEMAIN ?

**CARTE DES REVENDICATIONS
SUR L'ANTARCTIQUE
(gelées par le Traité)**



1/ QUERELLES ET REVENDICATIONS.

L'Antarctique de la première moitié du XX^e siècle va faire l'objet d'un enjeu stratégique d'impérialisme. Le monde inhumain qu'est l'Antarctique suscite malgré tout des convoitises car ce continent possède des promesses de richesses. Les Etats ont donc cherché à s'attribuer un secteur de cet Eldorado austral.

L'histoire prouve que le flou juridique qui caractérise l'Antarctique est un danger potentiel. Les pays européens, Grande-Bretagne, France et Norvège, les pays de l'Océanie, Australie et Nouvelle-Zélande puis de l'Amérique du Sud, Chili et Argentine vont faire valoir leurs revendications sur un secteur de ce territoire. D'autres comme les Etats-Unis et l'URSS, sans formuler de prétentions vont s'efforcer de défendre leurs intérêts dans la région. Chacun a de bonnes raisons de revendiquer ; ou de ne pas le faire ; mais il y a inmanquablement concurrence, source de litiges, de tensions voire de conflits. Les dissensions entre la Norvège et l'URSS et les escarmouches entre le Royaume-Uni et l'Argentine au début des années 50 en sont la preuve.

1. COLONIALISME EUROPEEN :

Le premier Etat à revendiquer une partie du territoire antarctique a été la Grande-Bretagne dès la fin du XIX^e siècle. Par les lettres du 21 juillet 1908, elle est également la première à déclarer sa souveraineté sur le secteur triangulaire compris entre le pôle sud, le 80^e degré et le 20^e de longitude ouest et englobant les îles Orcades du Sud et les îles Shetland du Sud. Cette partie inclut la péninsule antarctique, la mer de Weddell et la Terre de Graham. Ce territoire devait être administré en tant que «Dépendances des Falklands ». En vertu de son statut de grande puissance maritime et coloniale, le souci britannique a été de contrôler en permanence le passage de Drake entre l'Atlantique et le Pacifique. En 1923, la Grande-Bretagne proclame en addition sa souveraineté sur les terres de Victoria et Edouard VII. Ce second secteur sera cédé quelques années plus tard à la Nouvelle-Zélande.

La France est la seconde à se déclarer officiellement en 1912 au nom des découvertes de Dumont-d'Urville, sans préciser de limites territoriales. En 1923, devant les nouvelles annexions anglaises, elle réaffirmera ses prétentions sur la Terre Adélie sans trop savoir ce qu'elle pouvait en attendre et pour décourager les autres protagonistes. C'est en 1934 qu'elle précisera le secteur revendiqué : secteur triangulaire entre le pôle, le 136^e et le 142^e de longitude est et s'étendant en mer jusqu'au 60^e de latitude sud. Ce secteur, le plus petit de tous les secteurs revendiqués venait accroître de 350 kilomètres de côtes le domaine austral français qui comprenait déjà les îles Saint-Paul, Amsterdam, Kerguelen et Crozet.

Enfin, la Norvège, s'appuyant sur les découvertes et sur la tradition baleinière de ses ressortissants, va être le dernier pays européen à faire valoir ses prétentions. Dès le XIX^e siècle, elle utilise en Antarctique de vastes zones de pêche. En 1904, des stations terrestres sont installées pour servir de base aux chasseurs de baleines. Amundsen fonde en 1911 la première station norvégienne sur la barrière de Ross. Puis, entre 1929 et 1937, plusieurs expéditions procèdent à des relevés cartographiques d'une grande partie de la côte Est de la mer de Weddell jusqu'à la côte du Prince Harald. En revanche, hormis la souveraineté sur les îles Bouvet et Pierre¹, aucune revendication territoriale n'avait été faite jusque là. Un événement va précipiter les choses. L'Allemagne nationale-socialiste, par souci de prestige, va annoncer clairement en 1939 que son expédition « Schwaben Land » a des motivations territoriales. La riposte norvégienne sera immédiate par une proclamation royale de souveraineté sur la côte entre le 20° de longitude ouest et le 45° de longitude est. Cette zone, correspondant à la Terre de la reine Maud assurait les points de support nécessaires à l'industrie baleinière et évitait les empiètements étrangers. Il est à noter que contrairement à tous les autres secteurs revendiqués, celui-ci ne s'étend pas au pôle, la limite sud n'est pas exactement précisée ni d'ailleurs les limites au nord sur l'océan : il s'agit d'une précaution visant à étendre les zones de pêche au maximum. Il faut noter qu'actuellement, la Norvège n'entretient plus de base permanente en Antarctique.

2. PAYS DE L'OCEANIE, AUSTRALIE ET NOUVELLE-ZELANDE :

Deux nations proches du continent Antarctique vont se préoccuper très tôt de son partage. L'Australie est la première à montrer son intérêt pour la zone australe. Dès 1911, elle va ouvrir les premières stations dans la baie du Commonwealth et sur l'île de Macquarie, dans le cadre de l'expédition antarctique australienne dirigée par Douglas Mawson. Elle va d'autre part exprimer clairement ses revendications en 1933. Sa requête concerne le secteur le plus vaste avec 40% de la surface totale du continent. Celui-ci part du pôle et s'étend entre les 45° et 160° de longitude est, en excluant toutefois le secteur français de la Terre Adélie qui se trouve ainsi enclavé.

La même année, la Nouvelle-Zélande s'attribue à son tour un secteur triangulaire qui inclut presque entièrement la mer de Ross, entre le méridien 150° de longitude ouest, le 160° de longitude est et borné au nord par le 60° parallèle sud. En fait, mis à part une participation à une expédition commune avec la Grande-Bretagne et l'Australie, les revendications néo-zélandaises reposent sur assez peu d'éléments concrets.

3. LA CONTESTATION SUD-AMERICAINE, ARGENTINE ET CHILI:

Deux pays d'Amérique du Sud, qui ont par ailleurs des sujets de contentieux, vont adopter des positions communes sur l'Antarctique bien que paradoxalement antagonistes. Leurs revendications vont intervenir en bonne partie en réaction des prétentions des autres nations en particulier européennes. L'Argentine appuie ses revendications sur un large éventail d'arguments. Outre le principe de contiguïté déjà évoqué plus haut, elle fait valoir des titres hérités de l'Espagne : les bulles Inter Caetera du pape Alexandre VI en 1493 délimitant les sphères d'influence entre deux protagonistes essentiels de l'époque, Portugal et Espagne, et un traité hispano-portugais en 1494, qui accordaient des droits sur les futures terres australes découvertes. D'autre part, l'Argentine signale les voyages de l'amiral argentin Guillermo Brown qui en 1815 aurait aperçu des îles au sud du 65° parallèle. Enfin, elle fait état de divers actes administratifs de 1904. L'Argentine va également désirer contrôler l'implantation de bases britanniques et chiliennes sur la péninsule antarctique. C'est pourquoi, elle va par le décret du 16 juillet 1939 déclarer sa souveraineté sur le secteur triangulaire englobant la péninsule antarctique et la mer de Weddell et s'étendant du pôle entre les 25° et 74° méridiens de longitude ouest. Ce secteur est entièrement englobé par celui revendiqué par la Grande-Bretagne.

Le Chili va également assortir ses prétentions d'une série tout aussi large d'arguments. La contiguïté territoriale fait bien entendu partie du lot. Quelques preuves historiques viennent appuyer la démonstration. La première remonte à 1539. Charles V d'Espagne accorde alors à l'aventurier Pedros Sanchez de la Haz le territoire à l'ouest du 40° méridien ouest entre le détroit de Magellan et le pôle sud. En 1831, le président chilien O'Higgins envoie une lettre au gouvernement britannique pour confirmer officiellement les limites du territoire chilien au moins jusqu'à 65° sud et peut-être par implication, jusqu'au pôle sud proprement dit. La confirmation de cette volonté se fait en 1906 par l'installation sur l'île Déception d'une station de chasse à la baleine. Le décret du 6 novembre 1940 vient officialiser cette revendication sur un secteur triangulaire entre le pôle et les 53° et 90° méridiens de longitude ouest. Il triple ainsi la superficie du territoire chilien en s'attribuant un territoire qui recouvre une partie des secteurs revendiqués par la Grande Bretagne et l'Argentine. L'occupation effective intervient entre 1947 et 1951 par l'installation de trois bases largement appuyées par un encadrement naval important.

Face aux autres nations, le Chili et l'Argentine vont allier leurs efforts et faire front. Après l'accord du 25 octobre 1938 de reconnaissance mutuelle sur l'Antarctique par la Grande-Bretagne, la France, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ces deux pays vont opposer dix ans plus tard un gel de leurs contentieux. Celui-ci ne réglait rien mais venait clairement affirmer une détermination commune d'être un acteur antarctique. Malgré les différends d'ordre territorial, ces pays vont consolider une volonté de coopération dans cette zone et surtout de défense face aux pays tiers. Ainsi, en 1955, ils

repoussent d'une même voie la proposition britannique de porter la question de souveraineté sur la péninsule devant la Cour internationale de justice. Le problème de souveraineté sur la péninsule est donc toujours en suspens et suivant la nationalité des cartes, cette dernière peut porter différents noms : Terre de Palmer pour les Américains, Terre de Graham pour les Anglais, Terre San Martin pour les Argentins et enfin Terre O'Higgins pour les Chiliens.

4. ETATS NON-REVENDEICATEURS :

Les pays non-revendicateurs peuvent être classés en deux catégories. La première concerne les pays qui auraient des arguments de revendication mais qui ne réclament rien. On y trouve l'Afrique du Sud, la Belgique, le Japon, les Etats-Unis et l'URSS. Dans la seconde on découvre un ensemble hétéroclite de nations parmi lesquels des pays en voie de développement : Inde, Chine, Brésil...

Dans le premier cas par exemple, la Belgique pourrait revendiquer au nom de l'expédition de Gerlache 1894-1899 et le Japon au nom de l'expédition Chohu-Shirase de 1911-1912. Les Etats-Unis qui ont participé aux premières expéditions de 1840, abandonnent la région pendant près d'un siècle et il faut attendre la période précédant la seconde guerre mondiale pour qu'ils y reviennent en force. Une proposition d'annexion sur la partie non revendiquée ne fut pas reconnue par le congrès. En revanche leur présence va s'intensifier. Quant aux Russes, ils pourraient au nom de Bellingshausen avoir des prétentions. Ils ont donc estimé non légitime la déclaration de souveraineté par la Norvège en 1931 sur l'île de Pierre 1^o, découverte par leur explorateur national. Ils refuseront de la reconnaître. Ils vont alors maintenir une présence sous la forme de flottes baleinières et de pêches annuelles. De plus, en 1950, l'URSS va par memorandum montrer sa forte hostilité aux Etats revendicateurs.

Ainsi, les deux grandes puissances de l'après guerre vont adopter une position similaire et se réserver des droits. Pour elles, en raison de la spécificité de la zone, aucune appropriation n'est possible et le seul mode régulier d'acquisition de « terres sans maître » serait l'établissement permanent.

* * *

Mawson, le grand explorateur australien pressentant les difficultés qu'occasionneraient un flou juridique, faisait part de ses regrets de la non-existence d'un découpage reconnu entre un nombre limité de « bonnes nations » : « Si le continent Antarctique était contrôlé par un nombre limité de souverainetés de bonne réputation se respectant mutuellement, il pourrait être judicieusement et conjointement administré pour le bénéfice de tous et plus particulièrement pour le grand bien-être de ses habitants, phoques, oiseaux, manchots... »

2/ LES TRAITES.

1. ORIGINES DU TRAITE SUR L'ANTARCTIQUE :

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, tandis que l'URSS tente d'imposer le communisme autour d'elle, si nécessaire par la force, les Etats-Unis essayent de bâtir une digue anticommuniste. Certaines nations craignent que la région antarctique ne devienne un autre théâtre de la guerre froide. C'est l'époque où des signes aigus de tension dans la péninsule tournent presque en conflit ouvert. Il va y avoir alors un mouvement politique général pour éviter que la guerre froide ne s'étende dans une zone difficilement gérable. Les diplomates vont alors commencer à parler sérieusement d'un traité pour régenter les affaires antarctiques. Les scientifiques saisissent l'opportunité pour obtenir de leurs gouvernements un effort supplémentaire pour les recherches sur le continent. Ils vont alors évoquer la possibilité d'organiser une année géophysique profitant d'une grande activité solaire favorable à l'observation. Ce sera le départ de l'AGI (Année Géophysique Internationale) qui durera 18 mois entre le 01 juillet 1957 et le 31 décembre 1958.

Parrainée par le Conseil International des Unions Scientifiques (ICSU: International Committee of Scientific Unions), cette collaboration scientifique a donné naissance en mars 1958 au CSAGI (Comité Spécial pour l'Année Géophysique Internationale) qui prendra le nom en 1961 de Comité scientifique des recherches antarctiques (SCAR: Scientific Committee for Antarctic Research). Cet organisme a depuis la mission de permettre la planification des recherches et de faciliter la coopération scientifique internationale. Cet élan initialisé par l'AGI qui a été incontestablement un succès pour les scientifiques a permis également à chaque pays d'occuper le terrain.

Les emplacements des stations n'ont pas été décidés au hasard mais vont être choisis politiquement. Tandis que les Etats-Unis se placent près du pôle sud géographique, prestige oblige, et les Russes à proximité du pôle sud géomagnétique, la France en confirmant son implantation en Terre Adélie se retrouve proche du pôle sud magnétique dont la position évolue au fil des années (Il se trouve actuellement en mer au large de la Terre Adélie). Ainsi au cours de cette période vont être construits une soixantaine de stations scientifiques dont une cinquantaine sur le continent même. Chaque nation garde en arrière pensée qu'il s'agit d'être en bonne position en cas de négociation sur la souveraineté, d'où la multitude d'installations en péninsule antarctique et les îles environnantes, lieux de litiges par excellence.

Les succès scientifiques et politiques vont pousser les 12 pays à l'origine de ce mécanisme (les 7 revendicateurs, les Etats-Unis, l'URSS, le Japon, la Belgique et l'Afrique du sud) à prolonger l'effort consenti en le matérialisant par un traité. L'impulsion initiale était donnée mais les comités

mis en place pour et pendant l'Année Géophysique Internationale étaient dépourvus de rôle et de pouvoir politique. Pour assurer une continuité, il fallait construire un cadre politique et une protection juridique. Tout restait à inventer puisque jamais n'avait eu lieu le découpage d'un continent vide d'habitants. C'est Dwight Eisenhower, le président des Etats-Unis, qui prit l'initiative d'inviter les participants de l'Année Géographique Internationale à se rencontrer à Washington. Il précisait : « Nous ne voudrions pas que l'Antarctique devienne un objet de conflit politique. Nous proposons que l'Antarctique soit ouvert à toutes les nations pour y mener des activités scientifiques ou de toute autre nature pacifique ». C'est ainsi que naquit le Traité sur l'Antarctique.

2. LE TRAITE DE WASHINGTON :

Dans le contexte de guerre froide de cette période, peu de temps après le lancement par les Russes du satellite Spoutnik, un tel accord fait figure d'exception. Le traité fut signé le 01 décembre 1959 entre les douze pays concernés au plus haut point. Sa noble ambition, exprimée dans le préambule, est de réserver l'Antarctique aux activités pacifiques et d'y éviter les différends internationaux. Ouvert à toute nation membre de l'ONU, il vise à prendre modèle sur l'Année Géophysique Internationale pour développer la recherche, la coopération et les échanges scientifiques (articles 2 et 3). On y consacre également la « neutralisation » du continent. Si l'utilisation de personnel militaire est autorisée, la présence d'activités militaires ne l'est pas. Outre cette démilitarisation, les explosions nucléaires et l'élimination des déchets radioactifs sont prohibées (articles 1 et 5). La zone d'application du traité s'étend entre le 60° parallèle de latitude sud et le pôle sud (article 6). Enfin, il impose une transparence des activités en prévoyant la présence d'observateurs et le droit d'inspection par tout membre, des activités d'un autre (articles 8 et 9). Sa révision est possible par accord unanime et sa durée est initialement de trente ans à partir de son entrée en vigueur, ce qui sera effectif dès le 23 juin 1961 après ratification par les Etats signataires. Ce traité est donc non seulement exceptionnel par la période dans laquelle il fut signé, mais également parce que pour la première fois dans l'histoire des nations, il consacre une dépolitisation temporaire d'une partie non négligeable de la planète. Actuellement, plus de quarante nations ont signé le traité. Parmi elles, 26 (les 12 d'origine plus quelques autres dont les programmes de recherches en Antarctique sont significatifs) ont un statut de membres consultatifs qui donne un droit de vote. Les autres ont un statut de membres associés. Derrière cette façade idyllique se cachent pourtant encore bien des ambiguïtés.

L'article 4 précise que l'adhésion au traité ne signifie pas renoncer aux droits de souveraineté. Il institue juste un gel des revendications et indique que toute activité nouvelle pendant la période d'application du traité ne pourra à l'avenir, constituer une base de soutien ou de réclamation. Cet article montre clairement que le flou a été volontairement cultivé. Il laisse

planer l'illusion pour les pays « détenteurs » sur la légitimité de leurs revendications et pour les « non-détenteurs » sur un espoir de voir le découpage évoluer en leur faveur.

Outre cette ambiguïté juridique, le Traité de Washington comporte de graves lacunes. Rien n'est prévu sur la conservation et la protection de la faune et de la flore. De plus, il reste muet sur le problème des ressources minérales. Comme celui-ci inclut en particulier les ressources marines, la question des revendications territoriales se compliquent par la reconnaissance générale du principe qui s'applique à tous les océans : l'existence d'une zone économique réservée de 200 milles marins au large de toute terre. Le continent consacré par le traité à la science et à la paix pouvait donc encore être l'objet de tensions.

3. LA TENTATIVE DE WELLINGTON :

Le traité réglait temporairement et partiellement les problèmes de souveraineté et de conservation du domaine naturel. D'autres textes, liés à la protection de la nature vont donc devoir venir le compléter. Il y aura tout d'abord un accord sur les mesures de protection de la faune et de la flore antarctiques, adopté en 1964 et entré en vigueur en 1980. Puis sera signée en 1972 à Londres, la convention sur la protection des phoques. Elle sera mise en application en 1978. Cette convention très complète n'interdit pas totalement la chasse et la capture mais la réglemente en fixant avec précision des quotas et des périodes de chasse. Enfin, en 1980 est adoptée à Canberra la convention sur la conservation de la faune et de la flore marine antarctique qui sera effective dès 1982. Le processus de coopération poursuivait sereinement son cours. Mais c'était encore ignorer les convoitises qu'inspiraient les ressources économiques et tout particulièrement les ressources minérales.

A ce propos, va naître un différend entre les « économistes », anglo-saxons en tête, et les « écologistes » ayant comme chefs de file français et australiens. Cette controverse a plusieurs origines. Le facteur scientifique issu des recherches en cours est prééminent. Il résulte d'une prise de conscience de la fragilité de l'Antarctique. L'augmentation des pollutions et des destructions des sites naturels dues aux activités humaines sur ce continent, la découverte de l'effet de serre et son influence sur le climat, la réduction de la couche d'ozone vont attiser les réactions. Le facteur sociologique est également important car c'est l'époque où l'écologie gagne du terrain dans les opinions. Enfin, les facteurs politiques vont amplifier la crise.

Le débat eut lieu à Wellington en 1988 et avait pour objectif la signature d'une charte qui permettrait la recherche de zones d'exploitation des ressources minérales et pétrolières au sud du 60° parallèle. Les convoitises suscitées par les richesses du sous-sol vont opposer partisans et adversaires de la charte. Les premiers vont se regrouper autour des Etats-

Unis, de l'URSS et du Royaume-Uni. On trouvait des pays revendicateurs ; Argentine, Chili, Nouvelle-Zélande, Norvège ; ou non ; Brésil, Uruguay, Afrique du Sud, Corée, Japon, Danemark, Finlande, Suède, RDA, Pologne, Tchécoslovaquie, Chine. Les seconds vont faire front autour de la France et de l'Australie : Colombie, Equateur, Inde, Papouasie Nouvelle-Guinée, Bulgarie, Hongrie, Roumanie, Cuba, République populaire de Corée, Allemagne, Belgique, Grèce, Italie, Pays-bas, Autriche auxquels viendront se joindre l'Espagne et le Pérou. Ce listage n'a d'autre objectif que de montrer la complexité de la querelle. Aucune règle politique n'explique la composition des deux camps : pas de positions communes des pays occidentaux, ni européens, ni communistes, ni du sud... La charte qui ne pouvait donc pas être appliquée, remettait sérieusement en cause la belle entente du Traité de Washington. La rupture était proche et le traité lui-même risquait de ne plus être reconduit en 1991 à l'échéance des 30 ans. Il fallait donc trouver une solution non seulement pour éviter la discorde, mais aussi, pour certaines nations, empêcher une ingérence de l'ONU, une hégémonie des Etats-Unis ou pour d'autres protéger leurs « droits » de souveraineté.

4. LE PROTOCOLE DE MADRID :

Après d'âpres négociations, le Traité sur l'Antarctique est finalement complété par un protocole relatif à la protection de l'environnement, communément appelé Protocole de Madrid, ville dans laquelle le texte final fut adopté en 1991. Son entrée en vigueur ne sera pourtant effective que le 14 janvier 1998, soit 30 jours après sa signature par le Japon qui a permis d'atteindre le nombre de ratifications exigé. Cet accord est, d'une certaine manière, contraire à la ligne politique de ce pays qui veut que toutes les ressources biologiques doivent être utilisées. Il est entré dans la loi française par l'adoption d'un décret le 18 septembre 1998. L'événement est pratiquement passé inaperçu : il faut avouer qu'attendre plus de six ans pour voir l'accord reconnu montre que sous une façade idéale se cachent encore les réticences des nations concernées. Néanmoins, ce protocole est réellement un succès comme il y est affirmé de façon péremptoire et comme pour s'en convaincre : « Convaincus de la nécessité de renforcer le système du Traité sur l'Antarctique de façon que l'Antarctique soit à jamais réservé exclusivement à des fins pacifiques et ne devienne ni le théâtre ni l'enjeu de différends internationaux ».

En fait, ce protocole repousse encore une fois les problèmes de fond pour une période de 50 ans, soit jusqu'en 2041, en transformant provisoirement l'Antarctique en réserve naturelle. Il y interdit, pendant ce même temps, toute exploitation minière ou pétrolière et impose des normes draconiennes en matière de protection de l'environnement. Ainsi, les sols non stériles et de nombreuses substances chimiques telles que les pesticides, sauf ceux à usages scientifiques, médicaux ou hygiéniques, et les billes de polystyrène ne peuvent plus être introduits sur le continent. En outre, le protocole insiste sur la nécessité pour les bases scientifiques d'évacuer leurs déchets de la zone du Traité : matériaux radioactifs utilisés

dans les centrales de certaines stations, batteries électriques, combustibles.... De façon plus anecdotique, les chiens, responsables ces dernières années de la mort d'oiseaux marins, sont désormais interdits de séjour.

Il reste encore à veiller à sa bonne application. La structure du Traité de Washington s'appuie sur la réunion consultative des représentants de tous les pays signataires (ATCS, Antarctic Treaty Consultative System). Les réunions annuelles visent au contrôle des recommandations et à l'établissement de nouvelles. Les décisions y sont prises par consensus ! Pour répondre au nouveau besoin de contrôle qu'impose le protocole, celui-ci prévoit, dans son article 11, la création d'un Comité international pour la protection de l'environnement. Celui-ci devra, en particulier, donner son avis sur l'efficacité des mesures prises conformément au protocole et sur les procédures d'inspection. Sans cela, le risque est grand qu'à la dureté de la loi ne corresponde une mollesse de son application.

* * *

Cet accord, pourtant accouché dans la douleur, pourtant tardif à être mis en application, peut être considéré comme un modèle d'entente internationale contre le développement industriel à tout prix et au profit de l'environnement. Cependant, tout pourra être remis en jeu en 2041 et les convoitises existeront toujours. Ce ne sont pas les écologistes qui tentent de faire croire que l'Antarctique ne renferme pas les richesses escomptées, ni les scientifiques qui s'efforcent de convaincre de la fragilité de cet écosystème, qui y mettront un terme. Il reste donc maintenant à dégager les causes de ces convoitises et les enjeux réels qui se jouent dans cette zone.

3/ LES ENJEUX REELS.

L'Antarctique est donc un continent d'exception par sa situation juridique et politique, un continent en retard par sa découverte tardive et sa population non permanente, un continent à l'écart par sa situation géographique. Est-il un continent inutile pour autant? Voltaire au XVIII^e siècle dans « Candide » parlait sur le ton de l'ironie : « Vous savez que ces deux nations (la France et l'Angleterre) sont en guerre pour quelques arpents de neige vers le Canada et qu'elles dépensent pour cette belle guerre beaucoup plus que le Canada ne vaut ». La France n'aurait sans doute pas pu se maintenir longtemps en Amérique du Nord et il n'est pas question de refaire l'histoire. En revanche, il est évident que les élites de l'époque ont fait une erreur d'appréciation. Commettrons-nous la même méprise par méconnaissance de ce que pourrait valoir ce continent dans quelques dizaines d'années ?

L'intérêt pour l'Antarctique est de trois types : stratégique, économique et scientifique. La valeur stratégique de la zone existe mais n'est plus si élevée qu'au début du siècle. D'un point de vue économique, l'Antarctique a des potentialités. S'agit-il d'un Eldorado nouveau, un pays imaginaire où foisonnent des richesses cachées? La Russie, qui en 1867 a revendu l'Alaska aux Etats-Unis pour une somme dérisoire, ne se doutait pas que cet autre pays du froid et de la neige dévoilerait un siècle plus tard de fabuleux gisements de pétrole. On sait aujourd'hui peu de choses des ressources réelles de l'Antarctique. Leur existence est reconnue. Pourtant la technologie actuelle n'en permet pas une exploitation rationnelle et rentable. D'autres voies économiquement plus immédiates font partie du passé, de l'éthiquement incorrect ou de «l'exotisme». Rien de bien sérieux n'est en tout cas à attendre avant quelques décennies. Aucune éventualité ne doit pourtant être négligée. L'Antarctique restera donc pour plusieurs années le domaine privilégié des scientifiques. Les découvertes faites en Antarctique ces dernières années ont permis une connaissance approfondie de notre planète. L'humanité devra sans doute beaucoup à ces recherches. Ne nous faisons pas d'illusions, cette situation idéale où les scientifiques sont au service d'un monde uni pour une même cause, cachera toujours les arrières pensées politiques de nations soucieuses avant tout de leurs intérêts.

1. ENJEUX STRATEGIQUES :

Revenons, pour illustrer cette partie, en 1982. Deux nations souveraines, l'Argentine et la Grande-Bretagne se livrent une guerre ouverte pour la possession d'un archipel à l'extrême sud de l'océan Atlantique : les Falklands (ou Malouines pour les Argentins). Ce conflit pour quelques îles perdues a étonné voire choqué nos esprits. Que représente pour la Grande-Bretagne ces terres sans grand intérêt économique immédiat ? S'agissait-il d'un sursaut d'orgueil de la part d'un ancien empire ? Pour un observateur de la zone antarctique, cet affrontement n'a en fait rien de surprenant ni de déplacé. Déjà en 1953, les îles Shetland ont vu le débarquement de troupes argentines. Leur campement avait été détruit par une frégate britannique. En 1966, Port Stanley est occupé par des civils argentins. Ils seront délogés

également par l'intervention d'une frégate. Enfin, en 1976, au large des Malouines un navire de recherche océanographique anglais essuie le feu d'un escorteur argentin.

Pourquoi cet acharnement dans une région si excentrée ? Il faut savoir que les états-majors des marines françaises, américaines, russes et surtout britanniques ont envisagé la possibilité d'un scénario catastrophe de blocage des principaux détroits centraux : Suez, Panama, Gibraltar et dans une moindre mesure ceux du Pas-de-Calais et de Skagerrak (Scandinavie). Cette menace potentielle, quoique improbable rendrait alors particulièrement utile le contrôle de la zone sud et donc de l'environnement antarctique : détroit de Drake entre le cap Horn et la péninsule antarctique, passage au sud du continent africain et indien entre le cap de Bonne espérance et la Terre de la reine Maud, passage au sud de la Tasmanie au large de l'île Macquarie entre l'Australie, la Terre Adélie et la Terre du roi George. Il ne s'agit bien entendu qu'un cas d'école dont la mise en application serait délicate par l'étendue d'eau à contrôler. Encore une fois, n'écartons aucune hypothèse et gardons à l'esprit que ce qui nous paraît impensable et extravagant aujourd'hui se révélera peut-être de première importance au siècle prochain. La possession d'une île ou d'une terre permet aux Etats d'étendre leur souveraineté sur les eaux territoriales et une zone économique exclusive de 200 miles marins. Même si d'un point de vue stratégique, la valeur d'un espace est moins déterminée par sa détention effective que par l'usage qui peut en être fait, un soutien territorial proche reste essentiel.

Pour clore ce chapitre sur les clefs stratégiques de l'Antarctique, il est bon d'y ajouter quelques autres utilisations possibles. La première serait le déploiement de sous-marins nucléaires : la fin de la guerre froide limite considérablement cette hypothèse. La seconde concerne l'utilisation de l'Antarctique pour le stockage de matières nucléaires. Certains ont pensé y placer les déchets radioactifs qui trouveraient refuge sous l'épaisse couche de glace... Le traité met provisoirement fin à cette solution. Cependant, un ancien directeur de la CIA, Stansfield Turner en proposait une variante en 1992. L'Antarctique pourrait servir au stockage des têtes nucléaires devenues « inutiles », en particulier celles de l'ex-URSS. La difficulté d'accès du continent serait alors la sécurité nécessaire pour éviter la disparition incontrôlée de matières fissiles. Cette solution alléchante pour diminuer le risque de prolifération nucléaire poserait quelques problèmes de mise en vigueur dont celui de la sûreté : qui en serait garant ? Les lignes aériennes transpolaires australes posséderaient également une importance stratégique, mais contrairement aux lignes transarctiques par liaisons orthodromiques, elles sont peu intéressantes étant donné l'éloignement et le faible volume de la population à déplacer. Dernier emploi possible au niveau stratégique, celui offert par la situation exceptionnelle de cette région du monde pour l'installation de stations de surveillance des satellites. En 1993, la France a implanté aux îles Kerguelen une station de contrôle pour assurer les liaisons opérationnelles avec les satellites civils et militaires (Spot, Télécom 2, Hélios...). Ces îles, quoique proches de l'Antarctique, n'en font pas directement partie. Il faut à ce titre garder à l'esprit que le traité interdit l'utilisation du continent à des fins militaires. Pourtant, ces latitudes extrêmes

sont remarquablement situées pour la poursuite des satellites à défilement, en particulier les satellites d'observation placés généralement en orbite polaire basse.

2. ENJEUX ECONOMIQUES :

D'un point de vue économique, les ressources antarctiques peuvent se classer en deux catégories : celles déjà exploitées ou celles prospectives. La première regroupe les activités qu'offrent dès à présent le milieu halieutique et le milieu naturel par l'intermédiaire du tourisme naissant. La seconde est issue des espoirs (ou des illusions) qu'offrirait le sous-sol, minerais et hydrocarbures et l'utilisation de la glace comme source d'eau potable. Ce qui de manière un peu caricaturale peut être synthétisé en deux sous-parties :

- **Economie d'hier et d'aujourd'hui !**

La chasse à la baleine : C'est l'activité économique la plus ancienne qu'ait connue l'Antarctique. Au début du XX^e siècle, l'Antarctique représentait le premier terrain de chasse à la baleine du monde. Elle était pratiquée par les Norvégiens, les Japonais et les Soviétiques. On estime à 1,5 millions le nombre de baleines capturées depuis le début du siècle. Devant l'ampleur de ces prises et le risque d'extinction de certaines espèces, la Commission Internationale Baleinière (créée en 1946) a imposé en 1970 des règles limitant les captures et en 1982 un moratoire a été instauré pour permettre la reconstitution des populations qui en 1981 étaient évaluées à moins d'un million d'individus. Ce moratoire doit être revu cette année (2000). Plusieurs baleiniers, Japonais en tête, ont tenté de contourner la loi et un contrôle accru a dû être instauré.

La chasse au phoque : Recherchés pour leur huile ou leur fourrure selon l'espèce, les phoques ont également fait l'objet d'une traque intensive. La réglementation issue de la convention de Londres en 1972, limitant les nombres des prises et les périodes de chasse, a permis un rééquilibrage de la population.

La pêche : Les eaux de l'Antarctique, même si les variétés animales y sont peu nombreuses, sont sans doute les plus riches du monde : poisson-glace, morue, crabes. Des chalutiers industriels particulièrement efficaces y opèrent souvent de façon intensive. Le risque de surexploitation est ici aussi largement présent et fait partie des travaux et des préoccupations de la Commission pour la conservation des ressources marines vivantes en Antarctique.

Le krill : Le krill est un essaim de petites crevettes d'environ cinq centimètres de long dont le nom vient du norvégien « fretin ». Il est consommé par les baleines et les phoques. La diminution du nombre de ces mammifères a entraîné l'augmentation du krill. Les prises actuelles de l'ordre de 500 000 tonnes par an sont faibles comparées aux 750 millions de tonnes
















potentielles. Le krill est une source importante de protéines, de vitamines et de divers autres éléments de nutrition. Japonais, Soviétiques et Polonais commercialisent déjà ce produit essentiellement pour l'alimentation animale mais aussi dans une moindre mesure humaine. Tout en restant prudent sur les chiffres, on peut penser qu'une exploitation de plusieurs dizaines de millions de tonnes par an est possible sans déséquilibrer l'écosystème. Ce chiffre est à comparer aux 120 millions de tonnes annuelles qui représentent approximativement l'ensemble des prises de la pêche mondiale. Il faut cependant attendre les résultats du programme de recherche « biomasse » pour évaluer de manière précise l'importance des réserves de krill et définir les limites raisonnables de son exploitation.

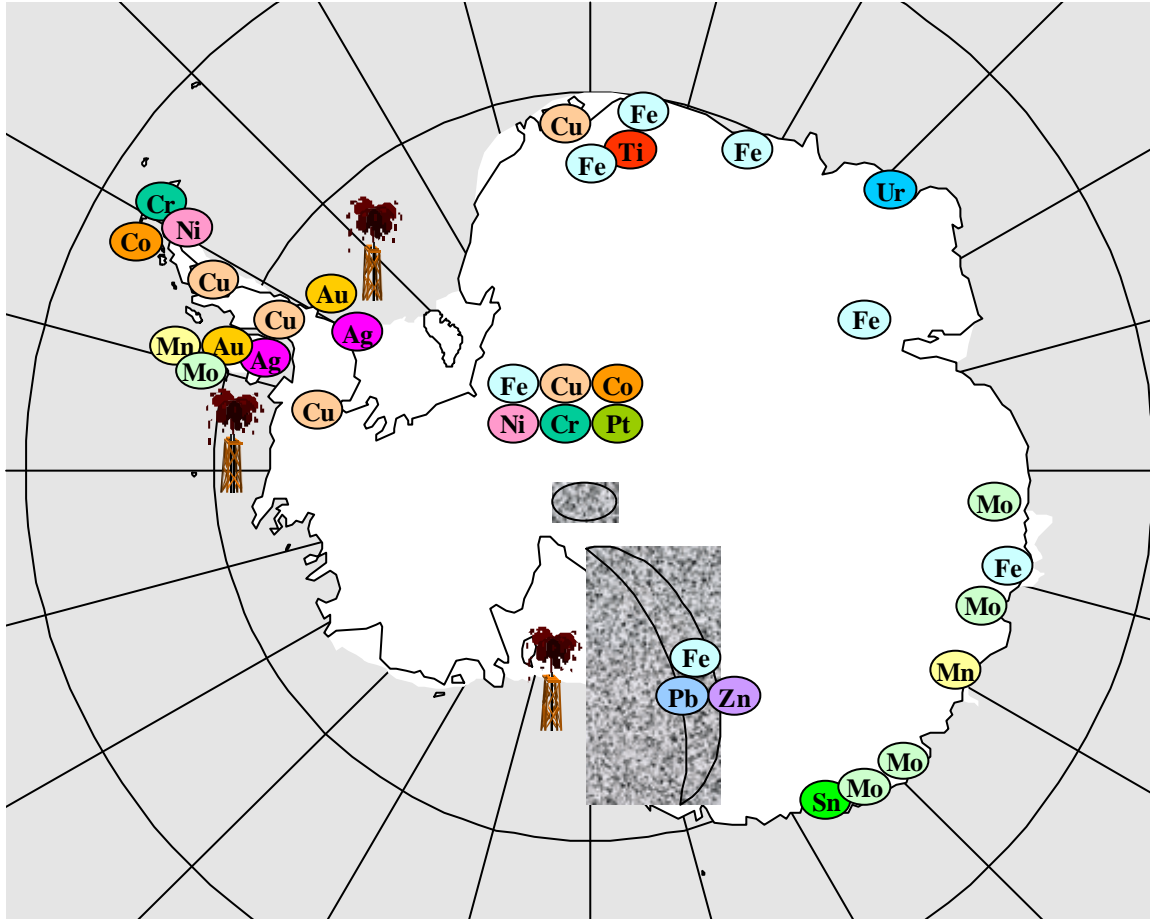
Le tourisme : Quoique encore marginale, cette activité est en pleine croissance. Des organisations privées et des agences de voyages ont favorisé son développement. Il y a d'abord eu des croisières en bateau le long des côtes. Un hôtel tout confort a même vu le jour sur la base chilienne Teniente Marsh de l'île du roi George. Enfin, on peut tenter l'aventure en avion. Le crash en 1979 d'un DC10 d'Air New Zeland près du mont Erebus avec 257 personnes à bord a freiné l'utilisation des grands appareils qui proposaient le survol du continent pendant une ou deux heures. La tendance actuelle est à l'utilisation de petits appareils pour un poser de quelques heures, plus rarement quelques jours sur le continent : visites des stations scientifiques, marches à ski, approche de la faune. Ces expéditions partent du Chili, d'Argentine, de Nouvelle-Zélande et d'Afrique du Sud. En 1999, 10000 touristes, essentiellement en provenance des Etats-Unis ont pu s'émerveiller du spectacle splendide d'un continent presque vierge. Les prix deviennent abordables : moins de 4000 \$ pour une croisière en bateau avec quelques escales ou de 800 à 3000 \$ pour un circuit en avion. Les risques sur l'environnement d'une augmentation incontrôlée du nombre des touristes ont été pris en compte. Toutes les agences de voyage doivent respecter le « Guidelines Tourism in Antarctica », un guide de bonne conduite à l'usage du tourisme en Antarctique. Ils doivent également adhérer à l'IAATO : International Association of Antarctica Tour Operators. Ce cadre ne résout pas totalement les problèmes de dégâts possibles sur des sites protégés. Le tourisme fait donc figure d'intrus dans le monde consensuel du traité. Encore marginal, il pourrait devenir une source de tensions.

- **Economie de demain ?**

Ressources minérales : Nous avons vu que les spéculations sur cette question ont provoqué une discussion acerbe en 1988 qui a failli faire éclater la belle entente du « système antarctique ». Les convoitises d'alors ont été exacerbées par les résultats d'études essentiellement issus de la technique d'extrapolation. Partant du principe que l'Antarctique est une fraction du Gondwana, ce continent géant qui donna naissance entre autres à l'Australie, à l'Afrique, à l'Inde et à l'Amérique du sud, des rapprochements géologiques permettent de penser que ce qui a été trouvé d'un côté en grande quantité le serait également de l'autre. Ainsi, pendant la reconnaissance géologique du continent, une variété croissante de ressources minérales fut mise en évidence. Une carte minérale de

Ressources minérales probables de l'Antarctique:

-  Argent
-  Or
-  Cobalt
-  Charbon
-  Chrome
-  Cuivre
-  Fer
-  Molybdène
-  Manganèse
-  Nickel
-  Plomb
-  Platine
-  Etain
-  Uranium
-  Zinc
- Pétrole & Gaz**



l'Antarctique fut ébauchée, et plusieurs rapports décrivent les zones suivant le contenu minéral estimé par extrapolation et des forages et échantillons témoins permirent de dresser un inventaire.

Ainsi, le bouclier oriental recèlerait des gisements de fer et de manganèse en lits aussi épais qu'en Afrique, en Inde ou en Australie. Il renfermerait aussi de l'or, de l'uranium, du nickel, du cuivre, du platine, du vanadium, des magnétites voire des diamants comme en Afrique du Sud, du plomb, du zinc, du cuivre et de l'argent comme en Australie. De plus, il contiendrait du cuivre, du cobalt et du chrome comme en Zambie. L'Antarctique occidental est pour sa part tout à fait comparable à la ceinture andine d'Amérique du Sud. A ce titre, il pourrait être riche en cuivre, molybdène, plomb, zinc, étain et tungstène. Enfin, la partie centrale que représente la chaîne Transantarctique ou ceinture de Ross a des ressemblances géologiques avec l'Australie et avec l'Amérique du Sud d'où des probabilités d'y trouver du cuivre, de l'or, de l'argent, de l'antimoine, du plomb, du zinc, du bismuth, de l'étain, du tungstène.

Il n'y a pas de raisons que l'Antarctique ne soit pas aussi riche que les autres parties du Gondwana. Il convient cependant d'être prudent quant à la technique de l'extrapolation. A partir de la localisation possible d'un gisement, il est fait un calcul approximatif en prenant les concentrations observées dans la zone ~~sur~~ témoin du Gondwana. On peut ainsi obtenir des statistiques fort éloignées de la réalité. D'autre part, il ne faut pas oublier que 2% seulement de la surface antarctique n'est pas recouverte de glace et que seule cette partie peut faire l'objet d'une cartographie détaillée. Le reste n'est encore estimé que par sondage et n'est donc qu'imparfaitement connu. Les richesses minérales existent mais la lecture de leurs potentiels respectifs n'est pas évidente. Leur exploitation ne serait pas aisée mais les progrès techniques aidant, et si un besoin vital nouveau se faisait sentir au niveau mondial, elle pourrait être à nouveau envisagée et faire l'objet d'un scénario au XXI^e siècle.

Matières fossiles et hydrocarbures : Deux grands gisements de houille ont pu être quantifiés. Le premier, le plus vaste, est situé dans les monts Transantarctiques. Il a été découvert de longue date puisque Shackleton en avait ramené des échantillons après son expédition de 1908-1909. L'autre, moins important, se trouve dans les monts du Prince Charles.

Quant aux hydrocarbures, les estimations sont plus prudentes et reposent encore une fois essentiellement sur l'étude géologique et sur les indices détectés. Les inégalités de participation scientifico-technologique rendant difficile un accord commun sur une exploitation équilibrée, certains pays ont pris l'initiative de la conduite d'explorations géophysiques de recherche d'hydrocarbure. C'est par exemple à cette fin que les Français affrétèrent le navire allemand « Aurora » en 1982. En se fondant toujours sur le principe de l'extrapolation, des estimations, en particulier américaines de l'US Geological Survey, donnent pour l'Antarctique des réserves en pétrole comparables voire supérieures à celles de l'Alaska. Même si ces évaluations sont à prendre bien entendu avec précaution, des traces de pétrole et de gaz

ont été découvertes lors de forages géologiques peu profonds. Les indices prouveraient que les principaux gisements se trouvent en mer de Ross, de Weddell et de Bellingshausen. L'exploitation en serait évidemment difficile. La profondeur des forages serait supérieure à 800 mètres et pose le problème de la stabilisation des plates-formes pétrolières. Ces dernières seraient difficiles d'accès, que ce soit par mer en raison des glaces et des icebergs, ou par air à cause des vents violents et du « whiteout », un brouillard soudain qui fait confondre rapidement la terre et le ciel et qui est responsable de nombreux accidents d'avions et d'hélicoptères. Enfin, il faudrait régler le problème du transport. Certaines techniques utilisées en Arctique ou en Alaska pourraient être utilisées et si le besoin se faisait sentir développées pour résoudre les difficultés nouvelles posées par l'Antarctique.

L'eau douce : 1,5 milliards d'hommes ne disposent pas d'eau potable aujourd'hui et 6 millions d'enfants meurent chaque année d'avoir bu de l'eau contaminée. Selon l'ancien secrétaire général des Nations Unis, Boutros Boutros-Ghali : « Les guerres du prochain siècle seront des guerres pour l'eau ». 80% de l'eau douce du monde est situé en Antarctique : Le Groenland en représente environ 10% et le reste est constitué des glaciers, des rivières et autres sources. Chaque année 2 000 milliards de m³ d'eau douce (ce qui représente plus de 300 m³ par habitant de la planète) se détachent de l'Antarctique pour se perdre dans l'océan glacé. Ce formidable potentiel naturel pourrait être mis à profit pour résoudre les problèmes de désertification, d'irrigation et de fourniture d'eau potable. Il y a quelques années, on envisageait de remorquer des icebergs pour en extraire l'eau dans les régions les plus défavorisées. La fonte lors du voyage, les difficultés du voyage, le coût de telles entreprises ont contraint à l'abandon de cette idée. Qui sait si un jour il ne faudra pas y avoir recours ?

Congélateur ou centrale éolienne géants : Pour clore ce chapitre sur les éventuelles utilisations économiques de l'Antarctique, deux idées qui peuvent aujourd'hui paraître farfelues ont été avancées. L'une propose d'utiliser l'Antarctique comme congélateur autonome pour y accumuler les vivres et y sauvegarder des réserves. Le froid intense et permanent qui règne là-bas garantit la conservation sans risque de coupure d'électricité.... L'autre projet repose sur le formidable potentiel énergétique que représente la force des vents qui soufflent sur le continent. L'installation d'éoliennes pourrait fournir une quantité impressionnante d'électricité. Encore s'agirait-il de résoudre le problème du stockage et du transport de cette énergie pour son utilisation.

* * *

L'Antarctique possède donc des richesses que les « écologistes » tentent de minimiser pour apaiser les convoitises des « économistes » car les uns comme les autres savent très bien qu'un jour ou l'autre elles seront si ce n'est indispensables au moins exploitables.

3. ENJEUX SCIENTIFIQUES :

La vraie, la seule richesse est donc d'un autre type et l'enjeu véritable immédiat est scientifique. Mais, là aussi, si les intentions sont certes louables et si la plupart des chercheurs ont des vues généreuses et désintéressées, il faut toujours considérer le dessous des cartes. Il faut envisager que même innocente, toute nouvelle découverte possède une potentialité à être détournée de ses objectifs initiaux, à devenir un investissement commercial, politique ou stratégique. Elle peut parfois carrément devenir gênante voire dangereuse.

En Antarctique les études scientifiques sont étroitement coordonnées et orientées par le CSAR. Il faut à ce titre rendre hommage à tous ceux qui ont œuvré pour préserver l'Antarctique des appétits des grands fauves. Quoique sans doute de bonne foi, certains « explorateurs » et chercheurs peuvent avoir des envies de reconnaissance personnelle, avoir été manipulés ou avoir été poussés à suivre des voies loin des préoccupations purement scientifiques : l'exploration géologique en fournit des exemples.

La condition fondamentale pour appartenir au système de l'Antarctique est d'y mener une importante activité scientifique, et d'y avoir établi une base. Comme il en a déjà été question plus haut, la localisation des bases répond aux besoins scientifiques mais elle dépend aussi de critères de choix fondés sur les perceptions géopolitiques, stratégiques et les revendications territoriales. Ainsi, les Etats-Unis et l'URSS ont pendant la guerre froide, conformément à leur statut de grande puissance, disposé leurs bases sur tout le continent.

De plus, en qualité d'activité humaine, l'installation des stations s'est parfois faite en détériorant le milieu naturel. Il y a sur ce point contradiction d'intérêt. D'une part, il s'agit de protéger un espace vierge pour y mener les expérimentations au profit de l'humanité entière. De l'autre, la vie de ces bases, dont certaines atteignent des tailles respectables, nécessite des activités polluantes : centrales électriques qui utilisaient parfois un réacteur nucléaire, pistes d'atterrissage, véhicules de toutes sortes voire les chiens de traîneaux.... Certaines installations ont eu tendance au fil des ans à se transformer en véritables dépotoirs.

Quoiqu'il en soit, l'Antarctique représente un patrimoine immense et offre aux chercheurs un terrain exceptionnel pour leurs observations et expérimentations. Il serait fastidieux de développer l'éventail des possibilités offertes, mais certaines recherches méritent qu'on s'y attarde car elles tiendront une grande importance dans les années à venir. Elles couvrent un nombre important de disciplines comme la physique du globe, la glaciologie, l'océanographie, l'astronomie, la géodésie, la sismologie, la biologie, la biogéographie, le géomagnétisme. Il a déjà été question plus haut des recherches sur la biomasse au sujet de l'évaluation du krill. L'Antarctique est

aussi un lieu privilégié pour la recherche de météorites parmi lesquelles on trouve des fragments lunaires riches d'enseignements.

Une des activités conduites aujourd'hui en Antarctique porte sur des études médicales et physiologiques. Le premier volet intéresse l'épidémiologie et le changement de couverture immunologique. L'adaptation aux environnements extrêmes est une facette de ce travail, ainsi que les effets cardiovasculaires. L'autre volet concerne les problèmes liés à l'isolation et la vie en milieu confiné pendant de longues périodes. Ces études sont conduites en liaison avec la NASA, car on comprend aisément les similitudes entre le milieu spatial et l'Antarctique : froid et isolement.

Il est actuellement également beaucoup question du réchauffement de la planète et des conséquences désastreuses que cela aurait sur notre environnement. L'augmentation du taux de gaz carbonique dans l'atmosphère serait à l'origine de l'effet de serre qui fait augmenter la température moyenne. La fonte d'une partie des glaces ferait, d'ici quelques dizaines d'années, monter le niveau des mers de quelques mètres. Sans glace sur terre, la montée des eaux serait de 70 mètres. Les recherches météorologiques et climatologiques en Antarctique sont particulièrement fructueuses. La technique du carottage, c'est à dire la récupération d'un échantillon de glace après un forage, permet de déterminer les évolutions du climat. Un forage à 3 600 mètres permet une remontée dans le temps de quelques 420 000 ans. Chaque année, la neige qui tombe se transforme en glace et enferme dans ses cristaux de minuscules bulles d'air du moment, ainsi que des aérosols et des poussières. Au fil des siècles, ces couches de glace en s'empilant forment de véritables archives qu'il suffit de décrypter. Elles permettent de reconstituer la température et la composition de l'air à un moment donné. Ces études ont un rapport étroit avec celles sur la haute atmosphère de la physique ionosphérique qui observe de près le « trou » dans la couche d'ozone qui a tendance à s'ouvrir au-dessus du pôle sud.

Non loin de là les recherches météorologiques sont fondamentales quant à la connaissance de notre environnement. On savait déjà que les observations faites en Antarctique permettent d'affiner les prévisions sur l'Australie. Ce dont on se doutait moins, c'est que l'Antarctique a une influence globale importante sur la météorologie mondiale. Non seulement l'Antarctique est un puissant indicateur des changements climatiques d'aujourd'hui, mais elle a aussi un effet essentiel sur le processus général. L'Antarctique possède un rôle de régulateur de climat sur un rythme annuel, mais également sur des millénaires. Notre qualité de vie dépend donc directement de cette partie du monde qui a, à ce titre, une valeur irremplaçable.

La France par sa tradition antarctique, s'est vu confiée la responsabilité de la construction de la station scientifique Concordia au dôme C (74° de latitude sud, 124° de longitude est). Cette station construite en collaboration avec l'Italie et l'Union européenne permettra des mesures sur la composition troposphérique et stratosphérique, des recherches sur le magnétisme, la sismologie, l'astronomie et le comportement humain en conditions extrêmes. Il sera le centre du programme de forage glaciaire profond EPICA (European Programme for Ice Coring in Antarctica). Cette base qui ne fonctionne actuellement qu'en période d'été deviendra permanente à l'horizon 2003. La France qui marquait déjà sa présence en Terre Adélie avec la station Dumont d'Urville signale clairement ses prétentions. Comme pour les îles australes (Crozet, Kerguelen et Amsterdam), l'Institut Français pour la Recherche et la Technologie Polaire (IFRTP) est également responsable de la conduite des programmes de recherche français en Antarctique. Les TAAF (Terres Australes et Antarctiques Françaises), rattachées au secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer, sont responsables du soutien et de la souveraineté française dans le district de la Terre Adélie mais la représentation nationale est bien entendu assez limitée en raison de l'application du Traité. Cette présence est toutefois nécessaire pour garantir et vérifier sa bonne application par d'autres nations peut-être moins scrupuleuses. Les positions françaises et australiennes contre une exploitation irréfléchie et incontrôlée des ressources antarctiques affirmées lors de la réunion de Wellington sont positives mais ne suffiront pas à elles seules à maintenir la coopération internationale lorsque le Traité sera à nouveau remis en cause.

CONCLUSION

Faut-il conclure de cette étude que les Etats signataires du Traité ont décidé de se priver, d'un mouvement chevaleresque général, d'une zone si vaste ? La vérité est sans doute moins poétique. Ne rêvons pas, les incertitudes des relevés, le coût astronomique d'exploitation des richesses minières supposées, ajoutés à l'insupportable climat polaire ont donné un sérieux coup de main à la volonté de protection du continent. L'Antarctique a la chance d'être inhumain, invivable, excentré, inexploitable dans l'immédiat. Les Etats fortement impliqués dans la géopolitique antarctique sont des pays industrialisés, riches pour la plupart . Ils ont dans l'immédiat plus à perdre à exiger une partie du territoire qu'à ne pas le faire. Diplomatiquement, ils risquent de se voir accuser par les nations en voie de développement de vilains colonialistes. On a pu voir au sommet de Rio, au sujet des problèmes d'écologie à l'échelle planétaire, l'incompréhension entre les uns et les autres. D'un côté les pays les plus pollueurs mais aussi les plus riches sermonnent les plus déshérités pour leur exploitation inconsidérée de leurs ressources naturelles sans se soucier de l'avenir. De l'autre les pays qui ont de grandes difficultés économiques ne peuvent que reprocher aux nantis de les acculer au déficit sans proposer de solution alternative. En fait, l'Antarctique pose sérieusement le problème des relations nord-sud.

Aujourd'hui, l'Antarctique est une réserve naturelle mondiale protégée consacrée à la recherche. C'est une nouveauté du droit international. Le résultat est donc encourageant. Il l'est d'autant plus qu'il va à contresens de l'histoire. Celle-ci en effet a montré que, le plus souvent, les Etats préféreraient risquer de perdre leur souveraineté sur un territoire contesté plutôt que de le voir placé sous un régime international. Il est vrai que l'expérience prouve que les tentatives faites en ce sens ont abouti, le plus souvent , à des annexions par d'autres Etats. L'Antarctique fait donc figure pour l'instant d'exception, mais de là à la déclarer comme le voudraient certains, « Patrimoine commun pour l'humanité » avec les effets que comporte cette qualification, il y a une marche que les nations ont refusé de franchir.

L'Antarctique possède bien des similitudes avec le milieu spatial dont il peut préfigurer les questions stratégiques, juridiques et de coopération scientifique. L'espace et l'Antarctique sont deux mondes inhumains et inhospitaliers. Leurs découvertes et explorations sont récentes. Actuellement, l'exploitation et la colonisation de la Lune ou de la planète Mars relèveraient de la science-fiction et leurs utilisations à des fins militaires difficiles. Les problèmes liés à la définition d'un droit du cosmos sont nombreux comme l'est la juridiction antarctique. Il semble donc qu'ici et là la collaboration scientifique (stations Concordia du Dôme C et Alpha en orbite) puisse opérer sans arrière pensées politiques ... Il faut toutefois rester prudent et vigilant avant de croire durable l'établissement de zones de paix universelles.

BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTATION

LIVRES :

- « Antarctique, Désert de Glace » de Claude LORIOUS, Collection les quatre éléments, éditions Hachette Réalités 1981.
- « L'avenir d'un continent, Puissances et périls en Amérique du Sud » de C. ANDRE, COUDERC et J. GRANDI, Editions FEDN 1989.
- « La conquête des pôles », Collection Les grands dossiers de l'illustration, 1987.
- « Planète antarctique » de Paul-Émile VICTOR et Jean-Christophe VICTOR, Editions Robert Laffont 1992.
- « L'Antarctique » de Claude LORIOUS et Roger GENDRIN, Collection Domino, Editions Flammarion 1997.

MEMOIRES :

- « Les pays de la C.E.E. et l'Antarctique » de Alain AUGER, Bibliothèque IHEDN 1993.
- « L'utilisation à des fins pacifiques des espaces internationalisés » de Evelyne LAGRANGE, Bibliothèque IHEDN 1993.

ENCYCLOPEDIES :

- Encarta 1998.
- Universalis 1995 et dans la même collection Universalia 1985.
- Bordas 1996.

VIDEOS :

- « Antarctique : le retour des pionniers », émission Le dessous des cartes, Jean-Christophe VICTOR, ARTE 1999.

ARTICLES RECENTS :

- « Le continent blanc protégé » d'Isabelle BOUSQUET-MANIGUET, Science Actualités mars 1998.
- « Les glaces de l'Antarctique parlent », Le Monde, juin 1999.

SITES INTERNET : du SCAR et de l'IFRTP.

Annexe 1 :

QUELQUES DONNEES SUR L'ANTARCTIQUE

Surface, îles et ice shelves inclus :	13.661.000 km ²
Surface, îles inclus sans ice shelves :	12.093.000 km ²
Point culminant (massif Vinson) :	5140 mètres
Altitude au pôle sud :	2835 mètres
Altitude moyenne :	2500 mètres
Epaisseur maximale connue de glace (Terre Adélie) :	4776 mètres
Vent maximum relevé (Dumont d'Urville, juillet 1972) :	327 km/h
Température enregistrée la plus basse : (Vostok station, 21 juillet 1983)	-89,2°C

Température	ETE	HIVER
côte	0°C	-18°C à -29°C
plateau	-40°C	-68°C
Péninsule et îles		-9°C

Annexe 2 :

Etats signataires du traité sur l'Antarctique (ordre chronologique)

Traité original signé en 1959 et ratifié en 1961

1.	Royaume-Uni	@	1960
2.	Afrique du Sud	@	1960
3.	Belgique	@	1960
4.	Japon	@	1960
5.	Etats-Unis	@	1960
6.	Norvège	@	1960
7.	France	@	1960
8.	Nouvelle Zélande	@	1960
9.	Union soviétique (devenue la Russie)	@	1960
10.	Argentine	@	1961
11.	Australie	@	1961
12.	Chili	@	1961

Etats ayant adhéré depuis

13.	Pologne	@	1961
14.	Tchécoslovaquie *		1962
15.	Danemark		1965
16.	Pays-Bas	@	1967
17.	Roumanie		1971
18.	Brésil	@	1975
19.	Bulgarie		1978
20.	Allemagne	@	1979
21.	Uruguay	@	1980
22.	Papouasie Nouvelle-Guinée		1981
23.	Italie	@	1981
24.	Pérou	@	1981
25.	Espagne	@	1982
26.	Chine	@	1983
27.	Inde	@	1983
28.	Hongrie		1984
29.	Suède	@	1984
30.	Finlande	@	1984
31.	Cuba		1984
32.	République de Corée	@	1986
33.	Grèce		1987
34.	République démocratique populaire de Corée		1987
35.	Autriche		1987
36.	Equateur	@	1987
37.	Canada		1988
38.	Colombie		1989
39.	Suisse		1990
40.	Guatemala		1991
41.	Ukraine		1992
42.	Slovaquie *		1993
43.	République tchèque *		1996
44.	Turquie		1996

@ Etats possédant le statut de membres consultatifs

* La Tchécoslovaquie a été divisée en deux Etats indépendants (Slovaquie et République tchèque)

